

L'effectivité de la politique économique : de l'autopoïèse des systèmes sociaux à la topologie du social

Bruno Théret¹

En faisant de la politique économique keynésienne une forme institutionnelle parmi d'autres et non pas le cœur du mode fordiste de régulation, la théorie de la régulation a rompu dès le départ avec la vision fonctionnaliste et anthropomorphique de la régulation par l'État en vigueur chez la plupart des économistes. Toutefois, dès lors qu'une crise a déstabilisé les institutions préexistantes et dégagé un espace politico-stratégique nouveau, il faut réfléchir aux conditions d'émergence de nouvelles politiques économiques, au rôle qu'elles peuvent jouer dans la stabilisation d'un nouveau régime d'accumulation et à la place qu'elles sont susceptibles d'occuper dans un nouveau mode de régulation. Cet article s'inscrit dans cette perspective. Toutefois, il se limite à des considérations préliminaires sur les conditions de réalisation effective et d'efficacité de la politique économique, en supposant que son référentiel – objectifs et les moyens d'action du politique sur l'économie conçus comme nécessaires pour les atteindre – est établi et assuré. Pour tenter ainsi de saisir comment un discours de politique économique passe dans les faits, on part du caractère différencié des sociétés capitalistes modernes en différentes sphères autonomes de pratiques sociales, puis on considère la politique économique comme un processus de communication entre ces sphères utilisant les trois grands médias que sont la monnaie, le droit et le discours. La première partie de l'article présente les outils théoriques de cette problématisation, à savoir les concepts de topologie du social et d'autopoïèse des systèmes sociaux. La seconde montre comment, à l'aide de ces outils, il est possible de poser les conditions d'une politique économique efficace, c'est-à-dire conforme à ses effets attendus. Ces conditions sont celles d'une construction de formes institutionnelles spécifiques qui servent de canaux de transmission de la politique économique et dont l'efficace régulatoire consiste à transformer le bruit produit dans l'ordre économique par les modifications de son environnement extra-économique en information assimilable et traitable de manière interne à cet ordre.

1.. CNRS, IRIS adresse : Université Paris Dauphine, Place du Maréchal de Lattre de Tassigny 75016 Paris. mail : theret@dauphine.fr

INTRODUCTION

En dépit des transformations substantielles qu'elles ont connues dans les années quatre-vingt, les politiques économiques continuent d'être conçues par la grande majorité des économistes, quelle que soit leur obédience politique, en des termes économiste, fonctionnaliste et subjectiviste². Economicisme d'abord, car le politique est assimilé à un produit « dérivé » de l'économique, les moyens et les finalités de ses actions s'y réduisant. Fonctionnalisme ensuite, dans la mesure où la politique économique est pensée comme une adaptation efficace aux dysfonctionnements économiques de la société. Subjectivisme enfin, qui réside dans la réduction de l'État à un acteur unique, rationnel et doué d'intentionnalité, la politique économique comme discours – i.e. telle qu'elle est énoncée – étant supposée se confondre avec ses effets pratiques – i.e. avec la manière dont elle s'inscrit dans les faits³.

En ayant, dès ses premières formulations, récusé ces *a priori* et considéré la politique économique comme une forme institutionnelle parmi d'autres, forme secondaire même du fait de sa relative extériorité aux structures économiques et de son impact considéré comme limité au court terme du cycle des affaires, la théorie de la régulation s'est écartée d'emblée de ce consensus professionnel⁴. Il pourrait donc paraître paradoxal qu'à partir du milieu des années quatre-vingt, alors que s'affirmait au sein de la pensée économique conventionnelle une rhétorique anti-politique, l'intérêt des régulationnistes pour la politique économique se soit développé en sens inverse, ceux-ci s'interrogeant désormais sur son possible rôle structurel, en tant que telle, dans l'émergence d'un nouveau régime d'accumulation et des institutions qui devraient le soutenir. Mais c'est tout simplement parce que la crise désobjectivise la politique économique en tant que forme structurelle que son analyse doit retrouver une place plus importante. La crise déstabilise en effet les institutions existantes et dégage ainsi un espace politico-stratégique nouveau. Il faut alors réfléchir aux conditions d'émergence de nouvelles politiques économiques, au rôle qu'elles peuvent jouer dans la

2. Ce diagnostic a été établi dès le milieu des années 1970 par L. Gillard [1975] et R. Frydman [1976].

3. « Que l'Etat soit censé rétablir l'efficacité des mécanismes de marché, ou qu'il soit censé modifier le moteur des économies capitalistes, il semble dans tous les cas que la fonction ait créé l'organe. Et qu'en pense l'Etat comme arbitre des conflits sociaux, ou comme garant de l'intérêt général, il est censé toujours exprimer le consensus minimum entre des agents privés qu'il transcende. (...) L'Etat s'assimile donc à un super-agent doté d'une vision rationalisée du fonctionnement d'ensemble et organisant en toute autonomie une intervention cohérente et systématique » [Gillard, 1975, p. 487].

4. A l'origine, il s'agissait pour les régulationnistes de réagir à la théorie du Capitalisme Monopoliste d'Etat, c'est-à-dire « contre une conception directement instrumentaliste (« bâquilles du capital ») du rôle de l'Etat dans la régulation monopoliste ». D'où l'idée de plutôt « souligner le rôle de l'Etat à l'intérieur même des autres mécanismes de régulation, étudiés pour eux-mêmes: la forme salariale, la création monétaire, etc. », [Bénassy et alii, 1979]. « Bref l'Etat (et plus généralement l'instance politique) n'apparaît (...) que par son ombre portée, par la surdétermination sur les rapports économiques » [Lipietz, 1979]. Cf. également [Boyer, 1979 et 1986] ; [Aglietta et Orléan, 1982].

stabilisation d'un nouveau régime d'accumulation et à la place qu'elles sont susceptibles d'occuper dans un nouveau mode de régulation.

En outre, ce changement d'attitude à l'égard de la politique économique est allé de pair avec le souci de conceptualiser la place de l'État et le rôle de la politique dans l'économie⁵. Ainsi, en considérant qu'une modification du statut de la politique économique dans la théorie économique ne prend véritablement sens que si elle est accompagnée d'un approfondissement de son concept, l'approche de la régulation outrepasse là encore l'analyse économique standard qui continue à concevoir la politique économique dans des termes identiques quand bien même elle tend à en nier désormais la pertinence⁶.

On voudrait dans cet article prolonger cet effort de conceptualisation par une réflexion plus spécifique sur la politique économique qui en distingue trois moments : celui d'abord de la production intellectuelle de ses fondements, celui ensuite de son institutionnalisation politique, et celui enfin de son effectuation économique. Il convient en effet, d'une part, de réfléchir sur le mode de production (intellectuel) de la politique économique, c'est-à-dire sur la combinaison d'une construction par les économistes de ses éléments constitutifs et d'une sélection par les élites politico-administratives de ceux de ces éléments qui vont informer la politique économique en tant que processus institutionnel ; d'autre part, d'analyser le mode d'institutionnalisation de la politique économique au sein du système politico-administratif, c'est-à-dire sa constitution en tant qu'élément du système institutionnel destiné à orienter le développement économique aux fins de la reproduction de l'État ; enfin et surtout d'un point de vue d'économiste, de penser la manière dont la politique économique passe dans les faits, c'est-à-dire produit des effets économiques réels.

Concevoir de la sorte la politique économique comme constituée par un ensemble de trois moments équivaut à la considérer comme un processus de communication à la manière de N. Luhmann. Celui-ci définit en effet un tel processus comme « unité à trois positions », « synthèse de trois éléments - l'information, la communication (proprement dite, ou « expression ») et l'attente d'un succès » [Luhmann, 1991, p. 136-137]. Si on adopte cette conceptualisation de la communication, pour qu'une politique économique réussisse et puisse se stabiliser en faisant « régime », il faut qu'en tant qu'acte de communication entre le politique et l'économique, elle réussisse le « couplage » de trois sélections : sélection d'abord de l'information à transmettre, sélection ensuite d'un comportement ou d'un processus de communication de l'information sélectionnée, sélection-rétention enfin par le récepteur de l'information transmise qui implique qu'elle soit compréhensible pour lui et réponde à son attente. Il est en effet difficile de considérer que les mesures de politique économique ont *a priori* la même signification dans l'économique récepteur que dans le politique émetteur

5. Cf. [Boismenu et Drache eds, 1990], [Jessop 1990], [Bertramson, Frolund Thomsen et Torfing, 1991], [Théret, 1990 ; 1992 et 1994b], [Delorme, 1995], [Lordon, 1994 ; 1995 et 1997].

6. En effet, la critique des « state failures » formulée par les « nouveaux classiques » et les anticipations rationnelles fonctionne finalement comme ceinture de protection de la conception traditionnelle de la politique économique fondée sur une vision fonctionnaliste de l'État cantonnant son action au comblement des échecs du marché.

dans la mesure où elles ne maîtrisent en rien leurs effets sur les pratiques des agents économiques⁷. N'est-ce point d'ailleurs la naïveté de la conception standard de la politique économique pour laquelle le problème se résume à en trouver le bon modèle, un modèle qui s'imposerait alors de lui-même – sans doute du fait de l'évidence de ses vertus qui explique le pouvoir dévastateur qu'a pu avoir la théorie des anticipations rationnelles sur la théorie keynésienne à la fin des années soixante-dix ? En attirant l'attention sur l'importance de la crédibilité du modèle de politique économique privilégié, sur l'impact du caractère systématique ou aléatoire des procédures de son implémentation et sur l'importance des attentes des agents privés à son égard, cette théorie, en dépit de ses propres naïvetés psychosociologiques, a eu au moins le mérite de montrer au sein même de l'économie conventionnelle qu'une conception purement instrumentale de la politique économique n'était pas tenable. Une politique économique réussie, un régime établi de politique économique dit autrement, est en fait une synthèse dynamiquement stable des trois sélections caractéristiques de toute communication. L'échec d'un acte (ou mesure prise) de politique économique, résultat d'une incompréhension ou d'un défaut d'attente, rétroagit sur le contenu des messages qu'il contient et sur les procédures sur lesquelles il s'appuie jusqu'à ce que ces effets d'apprentissage et d'anticipation sur les comportements de réception conduisent l'ensemble des sélections à une certaine stabilité par ajustement réciproque entre attentes et décisions.

Ce texte n'a cependant pas l'ambition de fournir la théorie des régimes de politique économique intégrant leurs trois dimensions. Il neutralise au contraire les deux premières en posant la double hypothèse que les acteurs qui ont la charge de la politique économique sont, d'une part, initialement dotés d'un référentiel d'action (un système général de croyances concernant l'économie) susceptible d'orienter et de sélectionner leurs actions, d'autre part politiquement déterminés à agir conformément à ces croyances. Avec ces hypothèses, en effet, on peut se concentrer sur le seul dernier moment de la réalisation effective de la politique économique, c'est-à-dire sur le comment et dans quelles circonstances une politique économique volontariste peut s'inscrire dans les faits, dans les pratiques des acteurs économiques visés. Cette focalisation est *momentanément* légitime à nos yeux du fait qu'il s'agit là du point le moins exploré quoique le plus crucial dès lors qu'on admet que la finalité de toute politique économique doit être de produire des effets économiques conformes à ceux qui, du côté du politique, sont affichés et justifient de la mener⁸. En outre, même focalisée sur ce seul moment, étant donné la complexité de la question, notre approche ne saurait être encore que préliminaire et limitée à un niveau théorique élevé d'abs-

7. Sur les problèmes posés par l'idée de transmission directe, cf. [Luhmann, 1991, p. 134-35].

8. On trouvera des éléments d'analyse concernant les moments de la production des politiques économiques comme discours et institutions, moments posant les problèmes de l'expertise et de la production des référentiels de politique économique par les économistes ainsi que ceux de leur réception par les élites politico-administratives, dans [Théret, 1991 et 1994] ; [Jobert et Théret, 1994].

traction. C'est pourquoi, notamment, on ne s'intéressera guère dans cet article à quelque régime historique particulier de politique économique que ce soit (keynésien ou néolibéral, par exemple), ce qui justifie qu'on fasse également abstraction des acteurs sociaux, individuels et collectifs, qui en sont les porteurs, sujets et objets. Il s'agit pour nous seulement ici de cerner les conditions générales de l'inscription économique effective de toute politique économique quelle qu'elle soit. Ainsi se contente-t-on d'abord, dans une première partie, de problématiser la question et de présenter les outils théoriques qui nous paraissent permettre de la traiter, à savoir les concepts de topologie du social et d'autopoïèse des systèmes sociaux ; ensuite, dans une deuxième partie, d'examiner à l'aide de ces outils comment il est possible d'en cerner les solutions.

LE CONTEXTE SOCIETAL DE LA POLITIQUE ECONOMIQUE : TOPOLOGIE ET AUTOPOIESE DES SYSTEMES SOCIAUX.

Limites des conceptions usuelles de la politique économique.

La manière usuelle de considérer la mise en œuvre d'une politique économique consiste : 1/à doter l'État d'une intentionnalité censée lui permettre d'imposer une certaine forme de rationalité économique, la rationalité macroéconomique, à des agents privés qui en sont dépourvus – on a ainsi pu parler d'une « raison économique d'État » [Vianès, 1980] – ; 2/à supposer que cette intentionnalité régulatrice est dotée d'un pouvoir quasi-absolu et immédiat d'actualisation dans l'économique. Or ni l'une, ni l'autre de ces hypothèses n'est empiriquement tenable.

En effet, l'État n'est nullement réductible à un acteur conscient, doté d'une parfaite rationalité économique dont seuls, à la limite, les conflits sociaux viendraient entraver le libre épanouissement [Rosier et Dockès, 1983, p. 206]. On ne peut anthropomorphiser l'État au point de le considérer comme un cerveau unique et supérieur mettant en œuvre une politique économique dont les effets seraient à coup sûr contenus dans sa définition. Sauf, au mieux, à le confondre avec le gouvernement, voire avec le seul Ministère de l'économie et des finances en charge des politiques budgétaire et monétaire. Mais, en ce cas, l'État se retrouve singulièrement dépouillé de tout ce qui en constitue l'essence même, et il perd toute épaisseur spatiale et historique.

En pratique d'ailleurs, même si les organes décisionnels du ministère des finances dominent le processus d'élaboration des politiques budgétaires et monétaires, cette domination ne s'exerce qu'à la marge - sur les seules dépenses nouvelles notamment – et est limitée tant par les compromis internes à la sphère politico-administrative que par les rapports de forces externes à l'État. En d'autres termes, l'intentionnalité publique est nécessairement limitée et divisée en diverses politiques sectorielles dont la politique économique n'est qu'une

composante⁹. L'État ne peut donc être considéré comme un acteur unique. Il est fractionné de multiples manières par des intérêts en concurrence et selon une grande diversité de réseaux de politiques publiques [Jobert, 1995]. Et c'est au niveau de ces fractionnements que s'expriment les volontés et les prises de conscience de ses agents.

Bien sûr, l'État apparaît fondé d'emblée à un niveau très socialisé, ce qui devrait lui donner une capacité organisationnelle plus élevée pour se reproduire plus aisément tout en aidant efficacement à la reproduction du capital dans son ensemble. Mais c'est là encore une illusion fonctionnaliste. Car, si certaines formes de l'État peuvent être le résultat d'un processus de socialisation permettant la résolution de contradictions dans les rapports privés, l'État n'est pas simplement la somme de ces formes ; sa reproduction implique un certain mode de leur articulation, la résolution de contradictions entre elles, une hiérarchisation dans leur concurrence, celles-ci se combinant plutôt chimiquement que s'agrégeant mathématiquement. Et si le budget « récapitule », selon l'expression de M. Aglietta, l'ensemble des « intentions » politico-administratives, il apparaît plus comme un regroupement hétéroclite de compromis entre fractions de l'État que comme un pur produit de l'intention régulatrice du seul Ministère des Finances¹⁰.

R. Boyer est donc fondé à considérer qu' « aucun acteur ou groupe ne joue le rôle d'ingénieur système, afin d'assurer par une action consciente et délibérée la stabilisation dynamique de l'économie » [1986, p. 59]. Mais l'intentionnalité de l'État ne serait-elle pas limitée et éclatée que se poserait encore la question de la réalité des effets régulateurs de ses actions. L'État serait-il parfaitement uniifié, non traversé lui-même de contradictions, doté d'une volonté unique, pourrait-on alors le penser comme possible régulateur des sociétés capitalistes grâce à la politique économique ?

L'usage est d'apporter une réponse positive à cette question pour la période des Trente Glorieuses en invoquant l'idée que Keynes et les praticiens qui s'en inspiraient avaient une vision tout à fait claire de la régulation étatique. Mais ce n'est là qu'une marque de foi mystique dans une maîtrise théorique largement surévaluée. Pour s'en convaincre, il suffit de se rappeler le caractère extrêmement fruste de la théorie keynésienne simplifiée qui a servi soit de base, soit de justification aux interventions publiques dans la période keynésiano-fordiste. La théorie de la demande effective, par exemple, ne fait aucune différence entre un développement des dépenses militaires et celui de la Sécurité Sociale [de Brunhoff, 1976a, p. 65]¹¹, alors que la différenciation qualitative de la destination des dépenses publiques est fondamentale pour ce qui concerne la question de la croissance et de la régulation [Théret et Uri, 1982 et 1991] ; [Théret, 1993a]. De

9. Par ailleurs elle-aussi fractionnée [de Brunhoff, 1976b, p. 143]. Sur les problèmes des politiques sectorielles, cf. [Jobert et Muller, 1987].

10. Ainsi les déficits budgétaires doivent plutôt être vus comme « la résultante de conflits non arbitrés plutôt que le moyen d'interventions volontaires de l'État » [Aglietta, 1986, p. 38].

11. Selon Hall [1989, p. 17], Keynes lui-même voyait ses propositions politiques comme « relativement déconnectées des programmes sociaux du welfare state ».

même, la prise en compte de la fiscalité dans cette théorie est d'un insigne pauvreté [Bobe et Llau, 1978]. Celle-ci, en effet, n'est introduite *qu'a posteriori* « dans des modèles de croissance conçus au départ sans aucune spécificité liée aux phénomènes de prélèvements » (P. Llau, Préface à Percebois, 1975, p. VI), alors qu'il conviendrait « que l'étude de l'influence du système fiscal sur la réalisation des divers objectifs (de croissance) fût menée « dès le départ », et non pas « dans un deuxième temps » comme élément perturbateur de l'équilibre existant ou comme moyen d'infléchir les options retenues » [Percebois, 1975, p. 15].

Par ailleurs, si le succès prêté au keynésianisme avait véritablement été dû à une maîtrise théorique de la situation, encore aurait-il fallu que celle-ci ait été le fait des acteurs politico-administratifs en charge de la politique économique, ce qui n'a pas été en réalité le cas dans de nombreux pays dont la France [Fourquet, 1980] ; [Rosanvallon, 1988]. Le keynésianisme n'est venu le plus souvent *qu'a posteriori* justifier une pratique empirique préalable, subissant par là même des déformations considérables par rapport aux énoncés de Keynes lui-même. En fait, « si l'évolution du capitalisme à l'ancienne mode vers le capitalisme à la nouvelle mode n'avait dépendu que d'une conversion intellectuelle au système keynésien, elle aurait eu peu de chance d'aller aussi loin » comme le montre le paradoxe qui veut que « les deux nations qui ont les premières et avec le plus d'emprise assimilé le message keynésien - la Grande-Bretagne et les États-Unis - ont aussi été les pays capitalistes occidentaux qui ont le moins bien réussi dans la gestion de leur économie après la Seconde Guerre mondiale » [Shonfield, 1965, p. 64-65].

Il faut alors se rabattre sur une maîtrise empirique. Mais celle-ci relève du même type d'illusion rétrospective, car elle n'a existé que lorsque les comportements étaient stables. En fait, « qu'elle se base sur des indicateurs (invariants) de conjoncture ou sur une interprétation périodique « à vue ») des déséquilibres, l'intervention publique opère toujours plus ou moins en porte-à-faux par rapport aux causes d'instabilité. Son efficacité est donc systématiquement variable, et cette variabilité reste imprévisible » [Gillard, 1975, p. 501]¹². En outre, si une politique économique peut atteindre certains de ses objectifs, ce sera toujours aux dépens des autres¹³. Enfin, l'efficacité variable et imprévisible des décisions publiques ne réside pas seulement dans la nécessité d'arbitrer entre des objectifs

12. Ainsi, « une même ligne de conduite peut, dans des circonstances voisines, avoir des effets diamétralement opposés. (...) Toutes les relations quantitatives sont sujettes à caution. (...) Il n'y a aucune recette sûre » [Aglietta et Orléan, 1982, p.129]. La politique économique ne peut donc pas « s'analyser comme la réponse logique à la question: « Quelle gestion dois-je adopter pour atteindre certains objectifs spécifiques ? » (...) cette question n'ayant pas de solution rationnelle. (...) Toute gestion met en mouvement des éléments d'indétermination qui rendent ses effets aléatoires » (*ibid.*, p.131). Qui soutiendrait d'ailleurs maintenant, après l'expérience du « socialisme réel », qu'une planification centralisée dans une économie où l'État a théoriquement la maîtrise de nombre de variables de commande remplit un rôle de parfait régulateur ailleurs que sur le papier ?

13. Car « obtenir la réalisation concomitante d'un certain nombre d'objectifs présents et futurs considérés comme collectivement prioritaires quoique souvent antagonistes » ne va pas de soi et conduit à rechercher non pas à la situation la meilleure mais la moins mauvaise, et (à se contenter) d'une réalisation maximum des objectifs minimums, [Percebois, 1975, p.II].

contradictoires et ce, de façon « non répétitive ». Elle tient aussi et surtout à la relation très indirecte - médiate - entre une décision politique et ses effets économiques, et à la difficulté de saisir et mesurer de tels effets.

Bref, ce n'est que grâce au charme dégagé par sa simplicité et les évidences du sens commun manipulées par le discours étatique que l'idée d'une possible régulation étatique « clef-en-mains » et purement intentionnelle de l'économie a pu et peut encore séduire. Elle est gagée simplement sur le fond commun doctrinaire traditionnel d'une économie politique panglossienne qui a toujours pris l'objectif pour le résultat et/ou le résultat supposé pour la cause. *A contrario*, « le succès prêté aux politiques keynésiennes de régulation » est le résultat « de changements beaucoup plus fondamentaux tenant aux structures mêmes du capitalisme (...), une simple politique conjoncturelle (étant) incapable de compenser les déséquilibres cumulatifs liés au schéma d'accumulation lui-même (...) » [Boyer, 1979, p. 42]¹⁴.

Mais en critiquer la vision téléologique ne conduit pas nécessairement, bien au contraire, à ne reconnaître aucune efficacité potentielle à la politique économique elle-même. Paradoxalement, c'est le raisonnement fonctionnaliste selon lequel l'action de l'État n'est que la forme intentionnelle de régulation macro-économique de la logique du capital privé ou du marché qui exclut au fond la possibilité d'une action politique autonome dans le champ économique en l'enfermant dans une fonction de comblement des *market failures*. En fait, la politique économique tire son efficacité de son insertion dans un dispositif plus général de formes institutionnelles et de régularités socio-économiques. D'où le fait que si ces régularités changent, son efficacité soit immédiatement atteinte. En ce sens, elle n'est bien qu'une forme structurelle d'un mode de régulation défini par une configuration cohérente d'un ensemble de ces formes. C'est pourquoi d'ailleurs la possible efficacité à court terme de la politique économique ne l'empêche pas de rester une pratique incapable de maîtriser ses effets plus structurels. À ce niveau, dès lors surtout qu'elle est figée dans des processus institutionnels, elle peut tout aussi bien être déstabilisatrice du mode de régulation dont elle est originellement partie prenante, comme on a pu le constater avec l'apparition de la stagflation dans les années soixante-dix.

Cela dit, on ne saurait réduire l'interaction stratégique entre le politique et l'économique à la notion de politique économique telle qu'elle a été historiquement forgée pour dénommer les formes keynésiennes de politique macro-

14. Pour J. O'Connor [1973], cette incapacité de l'Etat prend la forme structurelle d'une crise budgétaire, l'Etat étant incapable de vaquer simultanément au four (la politique sociale légitimatrice) et au moulin (l'accumulation du capital). Cf. également les analyses néo-marxistes de M. Wirth [1975] et H. Gerstenberger [1978] qui mettent en avant trois contradictions empêchant de concevoir l'intervention de l'Etat comme globalement fonctionnelle: contradiction entre les intérêts à court et à long terme du système avec la question subsidiaire du lieu d'où l'Etat tiendrait sa connaissance de ce qui lui est nécessaire ; contradiction entre les intérêts particuliers des capitaux séparés compte tenu qu'en pratique l'intervention de l'Etat favorise toujours certains capitaux au détriment d'autres ; contradiction enfin entre les conditions quantitatives et qualitatives de la reproduction par le biais de l'Etat avec essentiellement un problème quantitatif de financement des interventions publiques qualitativement nécessaires

économique. Pour saisir la manière dont le politique influe sur le régime de croissance économique, il faut un concept plus large de politique économique qui rende compte de manière exhaustive du « couplage stratégique » [Jessop, 1990, p. 329] de l'État et de l'économie capitaliste de marché. Bref, il faut entendre la politique économique comme l'ensemble des actions du politique destinées à influencer et orienter le développement de l'ordre économique. D'où le besoin d'une conceptualisation des relations entre ces deux ordres de pratiques. Comme précisément une telle conceptualisation est au cœur de la notion de topologie du social [Théret, 1992 et 1994], c'est à cette topologie qu'on se référera en premier lieu. Toutefois, en raison de la nature communicationnelle de la politique économique, on développera ensuite son approche topologique au moyen d'emprunts à la théorie autopoïétique de la communication intersystémique.

Conception topologique de la société

Adopter une conception topologique des relations entre le politique et l'économique, c'est considérer que les sociétés modernes n'ont plus d'institutions centrales mais sont composées d'un certain nombre d'ordres de pratiques hétérogènes. Le couplage structurel de ces sous-systèmes autonomes au sein de la société se fait grâce au jeu d'une série de médiations permettant qu'ils communiquent entre eux. Un tel couplage, s'il est réussi et stabilisé, est constitutif du mode de régulation de la société. L'approche du social en terme de topologie radicalise ainsi la position régulationniste : non seulement l'État n'est pas l'ingénieur système de l'économique, mais il ne saurait non plus l'être de la société dans son ensemble ; il n'est pas par essence le grand ordonnateur de la cohésion sociale, même si c'est là sans doute le projet de nombre de ses tenants et même s'il peut en être un des éléments clefs dans certaines conjonctures spatiales et historiques.

La théorie sociologique de l'autopoïèse radicalise à son tour l'approche topologique de la régulation : Il s'agit d'une théorie évolutionniste mettant en avant la fermeture « autopoïétique » (autoréférentielle) des sous-systèmes sociaux émergeant historiquement de la complexification par différenciation fonctionnelle de la société. Alors que le concept d'autonomie relative utilisé dans la théorie de la régulation pour penser la relation de l'État à la société et à l'économie n'apporte pas véritablement de réponse à la question de la nature de cette relation, celui de fermeture autopoïétique a le mérite de poser un principe analytique clair à cet égard, celui d'une autonomie radicale des sous-systèmes sociaux fermés opérationnellement sans pour autant être autarciques puisqu'ils restent ouverts cognitivement à leur environnement. Ce nouveau paradigme systémique donne de ce fait une place centrale au concept de communication et nous permet ainsi d'aborder la question de la politique économique en termes communicationnels.

Rappelons d'abord succinctement le modèle topologique du social qui va nous servir d'outil analytique de la forme « politique économique » avant que de

préciser la manière dont on peut l'articuler à la théorie des systèmes auto-poïétiques.

L'idée de topologie du social trouve sa source dans la constatation de ce qu'avec l'État d'un côté et le capitalisme de l'autre, on est en présence de deux types contradictoires de rapports sociaux, de deux logiques ou ordres opposés de structuration du social qui sont pourtant tous deux le produit d'un même mouvement historique de différenciation des sociétés modernes selon lequel la domination économique se sépare de la domination politique. Alors que les pratiques structurantes dans l'ordre économique sont orientées vers l'accumulation de choses et de signes représentatifs de ces choses (titres monétaires), dans l'ordre politique, elles le sont vers l'accumulation de (chances de) pouvoir sur les hommes et de signes représentatifs de ce pouvoir (titres juridiques). La régulation devient dans cette perspective le concept qui permet de rendre compte de l'interdépendance-interaction dans l'indépendance de ces deux ordres séparés et contradictoires de pratiques.

On considère donc que les sociétés modernes, en tant qu'elles sont différenciées en divers ordres de pratiques gouvernées par des finalités et des logiques hétérogènes, ont une structure topologique. Les discontinuités y vont de pair avec des déformations dynamiques des sous-systèmes qui la composent et la présence nécessaire de médiations servant de ponts lancés au-dessus des vides dans la texture du tissu social. Cette structure globale est instable, à géométrie variable, et n'acquiert de stabilité que dans certaines périodes historiques où l'expansion concurrentielle des diverses logiques d'ordre au-delà de leurs frontières préétablies peut être contenue grâce au jeu de diverses médiations. Cette stabilisation est possible dans la mesure où le processus de différenciation n'élimine nullement toute interdépendance entre les ordres. En effet, dans la relation entre l'économique et le politique, le premier continue de dépendre du second pour la pacification des rapports sociaux au fondement du développement des rapports contractuels marchands ; de même le second dépend du premier pour la fourniture de ses ressources fiscales. Ces deux ordres sont de la sorte à la fois indépendants et interdépendants, ce qui dégage précisément un espace de jeu pour des médiations qui garantissent cette indépendance dans l'interdépendance. Il faut alors préciser la nature de ces médiations et le concept de leurs régimes comme moyens de la régulation sociale. Pour cela, une distinction analytique fondamentale, celle entre ordres et registres (ou niveaux) de pratiques sociales, doit être faite.

Tout territoire circonscrit par des frontières politiques définissant l'appartenance de l'individu à une société donnée, est d'abord divisé en différentes provinces de vie ou sphères de pratiques sociales où les désirs et motivations des acteurs sociaux sont régis par des finalités et rationalités à chaque fois spécifiques ; « ratiofinalité » de l'accumulation du capital dans l'ordre économique marchand, de l'accumulation de pouvoir dans l'ordre politique libéral, de la reproduction sociobiologique de l'espèce par la filiation dans l'ordre domestique salarial. Mais on ne peut donner une interprétation anthropologique et naturaliste à cette fragmentation de l'agir humain, ce qui serait le cas si on assimilait

chacun de ces ordres construits historiquement à un niveau fonctionnel de toute vie en société. Car l'ordre économique n'est pas seulement une économie, encore moins l'économie en général ; même si l'économie y est vécue comme une sphère de pratiques hiérarchiquement supérieure en valeur, car elle fonde l'ensemble de l'édifice, l'ordre économique est aussi un espace politique. En témoigne l'émergence en son sein d'acteurs collectifs tels que les organisations ouvrières et patronales, ces institutions par lesquelles les intérêts économiques sont organisés politiquement quoique sur une base privée. De même, le politique n'est pas réductible à un champ politique, à la politique ; pour se maintenir en tant qu'ordre séparé, il doit être doté de son économie propre, l'économie fisco-financière de prélèvements-dépenses et d'endettement.

Cela dit, ce sont trois, et non pas seulement deux registres fonctionnels qui doivent être distingués au sein de chaque ordre : outre l'économie – qu'il ne faut donc pas confondre avec l'économique et qui est l'ensemble des relations par lesquelles les hommes gèrent leurs relations aux ressources matérielles tirées de la nature inanimée – et la politique – qu'il ne faut pas non plus confondre avec le politique et qui est l'ensemble des relations intersubjectives que les hommes entretiennent entre eux –, il faut considérer la symbolique qu'il ne faut pas non plus également confondre avec l'ordre symbolique (ou culturel). Une symbolique est l'ensemble des représentations par lesquelles l'économie et la politique font système, s'inscrivent dans un même ordre, sachant qu'il ne peut y avoir de rapport d'équivalence entre relations économiques et politiques dans un ordre que par la médiation d'activités et d'institutions symboliques qui font qu'une chose pourra être prise pour le « signifiant » d'un homme ou qu'à l'inverse un homme pourra « incarner » une chose. Chaque ordre est par conséquent doté d'un système symbolique assurant les transformations fonctionnelles entre sa structure économique et sa structure politique. C'est de la sorte que le système monétarisé des marchés et le système juridique interne, constitutionnel, des « instances de nomination » propres à l'État (institutions qui qualifient politiquement et administrativement les individus) métamorphosent les relations des hommes à la nature en relations entre hommes, et réciproquement¹⁵.

Avec ces catégories analytiques, on peut alors en revenir à la question des médiations opérant à l'échelle de la société et destinées à la reproduire en dépit du désordre introduit par la concurrence qui s'y déploie entre divers principes de mise en ordre des rapports sociaux et de reconnaissance de la valeur sociale des individus. Il apparaît en effet désormais que le lien social doit opérer dans chaque registre de pratiques. Ce sont donc au moins trois médiations de base qui font de la société un tout. Ces trois médiations sont la monnaie pour l'économie, le droit pour la politique, et l'intellectualité (le discours intellectuellement abstrait) pour la symbolique. Toutes trois sont des médias symboliques de communication au sens où elles forment des systèmes de représentation qui, par leur abstraction, permettent la construction de référentiels com-

15. Ces systèmes symboliques de transformation sont en fait ce que la théorie autopoïétique qualifie d'instances d'auto-observation des systèmes autoréférentiels [Baecker, 1996].

muns aux divers acteurs sociaux (qu'ils se définissent prioritairement en référence à l'économique, au domestique ou encore au politique, peu importe finalement) et la conversion à ces aunes entre valeurs hétérogènes produites et reproduites dans les divers ordres.

Ce sont par ailleurs ces trois mêmes médiations qui assurent que les pratiques constitutives des divers ordres différenciés soient à la fois régulées intégralement et articulées entre elles extérieurement. En outre, du fait de la pluralité des registres, elles interfèrent dans chaque ordre, mais selon une hiérarchie où domine le médium qui assure le fonctionnement du registre déterminant de l'ordre, c'est-à-dire sous la domination de la monnaie dans l'économique, sous celle du droit dans le politique et sous celle de l'intellectualité dans l'ordre domestique.

La topologie du social implique donc de concevoir la détermination en dernière instance par l'économie comme propre au seul ordre économique, étant entendu que c'est la politique qui est déterminante dans l'ordre politique. Quand à la domination du politique par l'économique, elle ne saurait avoir rien de topologiquement structurel. Elle peut certes s'observer historiquement, comme à l'inverse la domination du politique sur l'économique. En tout état de cause, la logique du capital doit toujours composer, de gré ou de force, avec la logique du politique, et un mode de régulation est la forme complexe que prend une telle composition.

La topologie du social montre également la portée plus générale des conceptualisations de Marx relatives à la structure fonctionnelle de l'ordre économique capitaliste. La distinction entre registres de pratique est, en effet, en étroite correspondance avec le fractionnement du capital en ses trois formes fonctionnelles (capital argent, capital marchand et capital productif), formes qui, en s'enchaînant récursivement grâce à la médiation de leur passage par la forme monétaire-marchande, assurent la clôture de l'ordre économique ainsi que la possibilité de sa reproduction historique sous la forme d'un régime d'accumulation. On peut en fait mobiliser le même modèle dans l'ordre politique pour fonder la notion de « circuit organique de l'État », cycle continu de ses métamorphoses dans trois types de formes fonctionnelles : les formes politiques de souveraineté d'abord, formes exprimant le monopole territorial de la force physique ; les formes de légitimité ensuite, formes « juridico-symboliques » de l'État de droit et de l'État de dépense qui assurent les conditions idéologiques du prélèvement fiscal et de la souveraineté ; les formes fiscales enfin, formes économiques qui correspondent à la transformation médiatisée par les formes de légitimité du rapport de souveraineté en rapport de prélèvement sans contrepartie directe. Le régime fisco-financier et le régime politique sont les formes historiques grâce auxquelles le circuit organique de l'Etat « fonctionne » effectivement en autorisant une certaine croissance du fisc et le développement du pouvoir politique¹⁶.

Finalement, dans une société topologiquement structurée en divers ordres de pratiques sociales aux finalités et logiques de développement contradictoires

16. Pour plus de détails sur ces concepts, cf. [Théret, 1992].

et concurrentes, la régulation nécessaire à sa permanence ne peut qu'être le fruit d'une mise en cohérence de deux types de construits socio-historiques : des régimes d'ordre de nature fonctionnelle, et des régimes de médiation entre ces ordres de nature communicationnelle. Une telle conception implique à l'évidence le rejet de toute approche de la politique économique la considérant comme immédiatement et entièrement déterminée par l'état de l'économie et les nécessités de sa régulation. La politique économique doit en effet d'abord s'inscrire dans la logique d'autoreproduction de l'État et de l'ordre politique ; c'est avant tout une stratégie de couplage du développement politique à la croissance économique. En outre, la logique propre de l'économie explique pourquoi le discours politique sur la politique économique ne se confond pas avec ses effets économiques réels : la politique économique ne passe dans les faits que transcrive, conformée par les diverses médiations symboliques que la différenciation sociale a interposées entre l'économie marchande et la politique étatique. Ces médiations sont à la fois des supports et des obstacles communicationnels à une politique économique prédefinie. Analyser leur rôle dans l'effectuation d'une politique économique est donc crucial.

L'autopoïèse des ordres et des médiations sociales.

Pour une telle analyse, la théorie luhmannienne de l'autopoïèse, qui part également du constat d'une différenciation extrêmement poussée des sociétés modernes au stade actuel de leur complexification, peut être mobilisée avec profit. En effet, la notion de système autoréférentiel fermé opérationnellement mais ouvert cognitivement que cette théorie sociologique développe est proche de celle d'ordre autonome de pratiques et permet de penser la régulation sociale comme « coévolution régulée » des divers ordres sociaux, c'est-à-dire en termes d'articulation ou de conjonction de leurs logiques et régimes propres de développement. Par ailleurs, elle est fondée sur une théorie de la communication dont l'application qui en a été déjà faite au système juridique éclaire d'une manière plus générale l'analyse de la politique économique. Présentons-la rapidement¹⁷.

Pour la théorie autopoïétique, la société et les divers systèmes sociaux qui la composent ne consistent pas en autre chose que de la communication. « Tout le reste appartient à l'environnement de la société, par exemple la vie (systèmes organiques), la conscience (systèmes psychiques), l'énergie, et la matière » [Baeccker, 1996]. Bref la communication est ce qui constitue le social et le distingue de son environnement non social (les individus en tant que systèmes psychiques, la nature). Un système social est alors dit « autopoïétique » ou « autoréférentiel » lorsqu'il définit ses propres frontières par rapport à son environnement en développant son propre code opérationnel différentiateur de ce qui fait partie du système et de ce qui relève de cet environnement, lorsqu'il dispose de ses

17. Pour un exposé clair et synthétique des concepts essentiels de la théorie luhmannienne. cf. [Corsi, Exposito et Baraldi, 1996].

dispose de ses propres programmes de traitement de ses éléments de telle sorte qu'il les reproduit récursivement selon un circuit fermé, et donc finalement lorsqu'il obéit à ses propres lois de mouvement. « Dès lors qu'un système opère ce qu'on peut appeler un *take off* autopoïétique, ses opérations ne peuvent plus être contrôlées de l'extérieur ».

Les systèmes autopoïétiques ne sont pas pour autant des systèmes autarciques, leur spécificité étant précisément d'être à la fois ouverts et fermés à leur environnement. Ils sont fermés du point de vue de leur fonctionnement, de leur reproduction, car l'ensemble des composantes du système est autoproduit, le circuit de cette autoproduction étant autoconservé moyennant un enchaînement dit « hypercyclique » des divers circuits autoprotectifs ainsi qu'autorégulé grâce à des procédures d'auto-observation et d'autodescription. Mais les systèmes autopoïétiques sont aussi ouverts à leur environnement puisqu'étant le produit d'une différenciation fonctionnelle, ils sont interdépendants entre eux au sein de la société globale : ainsi l'environnement d'un système lui donne son sens et est l'objet même du système [Gras, 1990, p. 395]. Cette ouverture toutefois est d'un genre particulier et non pas du type classique input-output de la théorie des systèmes ouverts : c'est une ouverture cognitive, informationnelle.

En effet, bien que « l'autoproduction systémique présuppose tout à fait l'influence causale de l'environnement » [Teubner, 1993, p. 38], cette influence n'est pas directe. L'adaptation fonctionnelle d'un système autoréférentiel à des modifications de son environnement est obtenue de manière purement interne au système en raison du bruit que ces modifications y produisent. Le système s'adapte pour réduire ce bruit en l'intériorisant via un ensemble de sélections et sous la forme d'une information qui peut rentrer dans le cadre de son programme et de sa représentation interne du monde extérieur. Par ce biais et le réseau de leurs influences mutuelles, tout sous-système étant constitutif de l'environnement de tous les autres, les divers sous-systèmes autoréférentiels coévoluent. La régulation sociale d'ensemble est alors dans ce cadre théorique le résultat aveugle des autorégulations de tous les sous-systèmes.

Il revient à B. Jessop d'avoir le premier saisi l'intérêt de cette nouvelle théorie systémique pour l'approche de la régulation en mettant l'accent sur sa capacité à penser l'absence de causalité directe entre ordres sociaux différenciés ; elle permet en effet de saisir aussi bien « pourquoi il est si difficile à l'État de piloter le circuit du capital » que « pourquoi les capitalistes trouvent si difficile de contrôler le système politique » [Jessop, 1990, p. 333]. On peut ajouter qu'elle aide également à comprendre, mieux qu'un modèle de causalité linéaire, la manière dont les États ont intériorisé les contraintes de la globalisation en adaptant leurs régimes fisco-financiers selon leur logique propre. On ne saurait, en effet, voir dans les ajustements effectués une pure et simple soumission des États aux nouvelles stratégies capitalistes, comme en témoigne le fait qu'ils s'accompagnent de recompositions territoriales et d'innovations institutionnelles *sui generis* d'ordre politique (Union européenne, processus de régionalisation) qui, en retour, modifient considérablement l'environnement du nouvel ordre économique.

En ce qui concerne plus précisément la conception topologique du social, sa proximité avec la théorie de l'autopoïèse apparaît immédiatement dans la possibilité d'identifier les ordres économique et politique, tels qu'ils y sont conceptualisés, à des systèmes autoréférentiels. En effet, la différenciation des ordres économique et politique dans les sociétés contemporaines a été poussée jusqu'à l'émergence d'une contradiction entre leurs logiques propres de fonctionnement. En d'autres termes, ils n'entretiennent plus de relations fonctionnelles entre eux. On peut d'ailleurs voir dans le schéma marxien du cycle du capital productif (A-M-P-M'-A') une représentation autoréférentielle du système économique capitaliste, le *take off* autopoïétique de ce système correspondant à l'émergence du capitalisme productif et du salariat industriel. Ce schéma n'est-il pas la représentation d'un enchaînement « hypercyclique » du cycle marchand (M-A-M) et du cycle du capital (A-A') grâce à P, programme de production qui reproduit M. et A de manière élargie ? Le système capitaliste détient également la capacité de « puiser dans son environnement de nouvelles unités » et d'opérer « des jonctions sélectives » pour se développer en traitant sélectivement ces ressources externes - matérielles et sociales – à partir de son propre code marchand et selon son propre programme de production : des individus produits dans l'ordre domestique sont ainsi sélectionnés, puis « traités » par réduction à l'état de marchandises, à travers leur représentation économique comme forces de travail, en fonction de la division du travail et des attentes de la production¹⁸. L'ordre économique a donc bien atteint le stade de l'autonomie autopoïétique si l'on se réfère au critère le plus exigeant de ce point de vue, à savoir que « les composantes systémiques cycliquement constituées » doivent s'enchaîner (elles-mêmes) dans un hypercycle [Teubner, 1993, p. 46].

De la même façon, la mise à jour d'un cycle de l'État sur le même modèle que celui du capital permet de voir dans l'État et l'ordre politique un système autoréférentiel selon le même critère. L'hypercycle étatique est établi lorsque l'État est capable, grâce à son programme fiscal, d'honorer-reproduire par ses dépenses les droits politiques dont il se reconnaît lui-même redevable, en même temps qu'il assure la reproduction élargie de sa souveraineté territoriale, c'est-à-dire de son pouvoir de commandement politique sur l'espace géographique contrôlé¹⁹. En ce cas aussi, l'ordre politique peut puiser sélectivement dans son

18. L'ordre économique peut ainsi être considéré comme un système de communication où ce qui est communiqué est un flux de valeur économique, soit des droits de propriété sur des choses, où le moyen de communication généralisé symboliquement (cf. infra, note 23) qui lie communication et motivation à communiquer, c'est-à-dire en ce cas à transférer les droits de propriété, est la monnaie, où le programme est celui qui organise le procès de production et où le code est vendable/non vendable (conformité/non conformité à l'état du marché). Le régime d'accumulation est alors, en tant que résultat d'actions d'auto-observation et d'autodescription par les agents du système, la forme prise par son autorégulation pendant une période où le système de production est stabilisé, c'est-à-dire pendant le temps où le système économique peut traiter le bruit de son environnement national et international sans avoir à modifier son programme. C'est alors pour maintenir en l'état ce programme et stabiliser son régime que le système cherche à agir sur son environnement pour y réduire les sources de bruit.

19. L'ordre politique peut ainsi être considéré comme un système de communication où ce

environnement des ressources externes qu'il va transformer à partir de son propre code juridique et selon son programme fisco-financier. Ainsi, en fonction du programme fiscal et d'attentes proprement politiques, les personnes physiques (individus) et morales (associations, entreprises, etc.) qui constituent l'environnement de l'État y sont reconnues et représentées politiquement en tant que forces de pouvoir dotées de droits et devoirs juridiques et monétaires. L'impôt, au sein d'un ordre politique différencié du reste de la société, n'apparaît pas comme un prélèvement sur son environnement mais comme une obligation à fondement proprement juridico-politique des sujets de l'État, contrepartie de droits fixés dans son droit interne (constitutionnel). La forme juridique et monétaire de ces droits-devoirs fait qu'ils sont également des éléments des systèmes juridique et monétaire par la médiation desquels ils pourront aussi valoir dans le système économique. Mais ils prendront alors un sens propre lié aux codes et aux programmes internes à ces systèmes²⁰. C'est ainsi que dans l'ordre économique les impôts et dépenses publiques apparaissent respectivement comme prélèvements (coûts) et achats publics non liés entre eux. Ils sont alors, en effet, au même titre que les salaires et la consommation privée, des éléments purement internes à l'économie.

Le modèle de l'autopoïèse s'applique donc bien aux ordres topologiques. Pourtant, les systèmes économique et politique isolés comme systèmes autoréférentiels par les autopoïètes ne correspondent pas en fait aux ordres de la topologie, mais plutôt à ce qu'on y qualifie de registres de l'économie et de la politique. Il en résulte que, d'un point de vue topologique, plusieurs critiques qu'on ne peut ici qu'évoquer rapidement doivent être formulées à l'égard de l'approche autopoïétique. Jessop, en sociologue, a souligné qu'elle ne faisait pas suffisamment de place aux acteurs sociaux et à la part d'indétermination et de variété dans l'évolution des sociétés que ce jeu introduit²¹. Mais si on se borne,

qui circule est un flux de valeur politique, soit des droits de participation au politique (droits dans et sur l'Etat), où le moyen de communication généralisé symboliquement est le droit, où le programme est celui qui organise le procès de prélèvement fiscal et où le code est inscrit/non inscrit dans les textes fixant la loi interne de l'État (conformité/non conformité à l'état officiel du système des droits politiques) [Théret, 1995]. Le régime fisco-financier est alors, suite à des actions d'auto-observation et d'autodescription par les agents du système, la forme prise par son autorégulation pendant une période où le système fisco-financier est stabilisé, c'est-à-dire pendant le temps où le système politique peut traiter le bruit de son environnement national et international sans avoir à modifier son programme. Pour maintenir en l'état ce programme et stabiliser son régime par réduction des sources de bruit, le système cherche également à agir sur son environnement.

20. « Ainsi, l'économie par exemple construit sa 'société' dans le langage des prix. Dans cette perspective, elle ne prend pas le droit pour un ensemble de directives contraignantes de comportement, mais pour un facteur de coût, en calculant l'ampleur et la probabilité de la sanction. La politique, elle, construit son 'public' dans le langage du pouvoir, le droit construit sa 'réalité juridique' à travers la dissociation légal/illégal, etc. » [Teubner, 1993, p. 163].

21. Il serait erroné cependant de considérer qu'il n'y a pas d'actions ni d'acteurs sociaux dans l'approche des systèmes autopoïétiques. D'une part, en effet, les systèmes sociaux « sont faits de communication et de leur appréhension comme actions. Aucun moment n'aurait été capable d'évoluer sans l'autre. (...) La communication est l'unité élémentaire de l'autoconstitution, et l'ac-

comme on le fait ici, à se placer au niveau élevé d'abstraction où topologie et autopoïèse sont conceptuellement articulables et où il n'y a plus à proprement parler d'acteurs, mais seulement au mieux des agents supports de structures, il faut surtout attirer l'attention sur deux autres points.

1. Tout d'abord, le modèle de la coévolution aveugle pose problème car il suppose que tout bruit produit dans l'environnement d'un système peut être réduit dans le cadre du programme opérationnel et de l'autorégulation de ce système. En l'absence de toute régulation externe et *ex ante* d'un tel bruit, la reproduction sociale apparaît alors comme quelque chose de nécessairement très aléatoire. Cela dit, la théorie autopoïétique conduit aussi à concevoir des modèles de « coévolution régulée » – c'est-à-dire d'articulation réglée des dynamiques propres aux divers systèmes autoréférentiels - par le jeu d'interférences et d'organisations *ad hoc*. Ces modèles permettent une saisie plus fine des interdépendances entre systèmes et sont, précisément pour cela, particulièrement intéressants pour analyser la politique économique (cf. infra).

2. Par ailleurs, la théorie autopoïétique ne permet pas de penser des structures sociales hiérarchiques, car il y est fait comme si toute stratification sociale avait disparu des sociétés contemporaines²². La division fonctionnelle y a définitivement remplacé les divisions sociales, et la société se retrouve composée de systèmes fonctionnels d'un côté et d'individus de l'autre. Dans la topologie, en revanche, l'État et l'économique ne sauraient être réduits à des systèmes horizontaux de communication sans asymétrie, car ce sont des ordres dotés également d'une dimension verticale hiérarchique. Ces ordres ne sont pas que des systèmes de communication, c'est-à-dire des systèmes de relations sociales hori-

tion, l'unité élémentaire de l'auto-observation et de l'autodescription » [Luhmann, 1991, p. 155 et 156]. D'autre part, l'acteur dans la théorie des systèmes autoréférentiels n'est certes plus le sujet de la *Philosophie des lumières*, car dans l'acte de communication, il est dans une situation de 'double contingence' [Gras, 1990, p. 394] : l'homme est simultanément un 'système psychique personnel' autopoïétique constitutif de l'environnement des divers systèmes sociaux et une 'personne', construit social à qui dans chaque sous-système on impute des actions. « En effet, on supposera toujours l'incidence active des systèmes psychiques et leurs performances quand il s'agit d'influencer la communication 'de l'extérieur' pour ainsi dire. Bien plus, la conceptualité de la 'personne' dans le domaine social reste tout simplement nécessaire et incontournable en vue de l'imputabilité des actions » [Teubner, 1993, p. 37]. D'où des « individualités (qui) sont multipliées et fragmentées conformément à la multiplication et à la fragmentation des discours sociaux » (tenus par les divers sous-systèmes) [Teubner, 1991, p. 18], phénomène qui va être une source d'interférence entre eux. Dit autrement, dans un système social, la place de l'individu est double, il est à la fois acteur extérieur de son environnement et agent interne de son processus de communication *ibid*, p. 23-24]. Ainsi, « il est tout simplement faux de prétendre, comme on le fait souvent, que l'autopoïèse déhumanisera la société, qu'elle ne ménagerait aucune place aux acteurs, aux intentions, aux stratégies, qu'elle ne pourrait plus tenir compte de l'individu comme sujet connaissant. L'essentiel est ailleurs: il n'est pas question d'extinction de l'individu, mais de multiplication des centres de cognition » *ibid.* Le rôle de l'acteur est en fait enrichi par la prise en compte de la diversité des sous-systèmes sociaux à partir desquels les agents sont définis et qui constituent l'environnement des systèmes psychiques personnels.

22. Au mieux, chez Luhmann, la stratification sociale ne disparaît pas, mais « cesse d'être une forme de différenciation primaire », une « prémissse fondamentale de la société » [Corsi, Esposito et Baraldi, 1996, p. 63].

zontales entre acteurs de la communication. Ce sont aussi des systèmes de transformation de la nature. Il n'y a pas que des flux d'information qui y circulent, il y a aussi des rapports hiérarchiques de domination qui s'y nouent tacitement et occasionnent des interruptions de la communication, et cela, du fait même du jeu des « médias de communication symboliquement généralisés » (MCSG) que sont la monnaie, le droit et le discours²³. En effet, si ces derniers facilitent et généralisent la circulation par l'unification qu'ils opèrent de la communication et de la motivation à communiquer, cette communication peut devenir elle-même autoréférentielle dès lors que les MCSG sont dépouillés de leur instrumentalité fonctionnelle dans les activités de transformation de la nature, étant alors recherchés pour eux-mêmes dans le cadre d'attentes spéculatives où, en fonction même du degré d'autopoïèse systémique, l'anticipation et l'appréhension des risques jouent un rôle croissant. Dit autrement, du fait même de leur généralité, les MCSG acquièrent une ambivalence dans le fonctionnement interne des ordres, y devenant objets mêmes de la communication et moyens de classement hiérarchique des agents tout autant que moyens de communication assurant l'autoreproduction systémique²⁴.

Toutefois, certains tenants de la théorie de l'autopoïèse la conçoivent comme un « phénomène susceptible de gradation » [Teubner, 1993, p. 46], ce qui permet alors d'introduire une différenciation entre les ordres et les autres sous-systèmes autopoïétiques. On peut en effet considérer, compte tenu de ce qui précède, que si la société globale fixe le premier degré de l'autoréférence, les systèmes juridique et monétaire connaissent une autopoïèse du second degré tandis que les ordres politique et économique sont des systèmes autoréférentiels de troisième degré²⁵. On est ainsi conduit à distinguer deux types de systèmes

23. La définition d'un médium de communication symboliquement généralisé COMme ce qui permet de développer la communication en assurant l'unité de la communication et de sa motivation est cohérente avec celle qui y voit également l'instrument de la symbolique qui assure dans chaque ordre la communication entre le registre économique et le registre politique et donc l'unité-fermeture opérationnelle de l'ordre. C'est pourquoi on la reprend pour qualifier ce qu'on a appelé ci-dessus les médiations symboliques monnaie, droit et intellectualité, tout en notant un problème majeur de la théorie autopoïétique déjà présent chez Parsons: le droit n'est pas considéré comme médiation du politique (c'est le pouvoir qui joue ce rôle), mais comme sous-système, au contraire de la monnaie, médiation de l'économique. Pourtant on reconnaît que « l'argent constitue la codification secondaire de la propriété » (par ailleurs définie comme le médium premier de l'économie) et que le droit est celle du pouvoir (ce dernier étant le médium premier du politique) [Corsi, Esposito et Baraldi, 1996, p.66,109 et 128].

24. Sur les problèmes posés par la réduction de l'argent à un média de communication, serait-il symboliquement généralisé, cf. [Ganssran, 1988]. Qu'il suffise ici de rappeler que l'argent peut tout aussi bien servir à interrompre la circulation marchande à partir du moment où les attentes de certains agents économiques sont telles qu'il est recherché pour lui-même (thésaurisation et préférence pour la liquidité).

25. Dit autrement, droit, discours et monnaie ont préexisté à la différenciation de l'économique, du domestique et du politique et en ont été les instruments [Théret, 1993b]. Cette distinction de degrés n'est pas en outre sans renvoyer au fait que le droit et la monnaie sont des formes symboliques vides de contenu *a priori*, et donc soumises à un arbitraire culturel radical, tandis que les ordres politique, domestique et économique conservent un ancrage dans la nature, utilisant le sol et la population comme matières premières. En empruntant les termes de Baecker [1996], on

autopoïétiques : des systèmes autopoïétiques *matriciels* d'abord, comme l'ordre politique et l'ordre économique, systèmes qui, en raison du rapport à la nature au « continuum matériel » en termes autopoïétiques – qu'ils continuent d'entretenir, ont atteint le stade ultime de l'autojustification et par conséquent d'une interdépendance sociale non fonctionnelle ; des systèmes *médiateurs* ensuite, comme le système monétaire et le système juridique, systèmes producteurs de symboles fondamentalement arbitraires, détachés de toute matérialité, et que leur autopoïèse ne dispense pas de tenir un rôle régulateur et de cohésion sociale, bien au contraire puisque c'est précisément ce rôle qui fonde leur existence en tant qu'institutions sociales²⁶.

Le rôle d'interface qu'assure ce dernier type de systèmes consiste à produire les MCSG que les systèmes matriciels utilisent dans leurs communications internes, production dont l'efficace communicationnel propre est de réduire *ex ante* le bruit qui résulte de l'interdépendance non fonctionnelle entre les systèmes matriciels. C'est parce que les systèmes médiateurs sont placés en situation d'intermédiaires dans le passage de la communication sociale d'un ordre à l'autre et à la société globale, que leur autopoïèse est requise. La production de médias de la communication ne doit pas, en effet, sur la base d'un soupçon de non-neutralité, être contestée par les systèmes matriciels dans le processus de couplage structurel de leurs développements *a priori* contradictoires. Mais cette autopoïèse légitimatoire fait aussi que les MCSG ne sauraient être « consommés » tels que produits dans les systèmes régulateurs.

N'y a-t-il pas alors un paradoxe à considérer que le droit et la monnaie sont des médiations régulatrices censées par conséquent participer de la régulation sociétale, et à les considérer simultanément comme autoréférés, déterminés exclusivement à partir d'eux-mêmes, c'est-à-dire sans tenir compte de leur rôle externe régulateur ? C'est l'existence d'un tel paradoxe, résolu seulement dans un modèle d'ordre par le bruit, qui complexifie considérablement la manière dont il faut appréhender les usages de la monnaie et du droit dans les ordres économique et politique. Et pour l'analyse de la politique économique dont on sait qu'elle active ces deux types d'instruments de communication, cette question est cruciale car elle met en jeu la possibilité même d'une politique économique.

En bref, si on accepte l'idée qu'on en est arrivé à un stade de différenciation sociale où s'est opéré un *take off autopoïétique* de la monnaie et du droit ainsi que du politique et de l'économique, il faut en tenir compte prioritairement pour penser la politique économique. C'est ce que nous allons essayer de faire maintenant.

peut dire que dans ces derniers, « la matière et l'énergie courrent à travers le système » alors que ce n'est pas le cas pour le droit, le discours et la monnaie dès lors qu'ils ont opéré leur décollage autopoïétique.

26. En d'autres termes, les systèmes matriciels intègrent fonctionnellement la réalité matérielle, mais pas la société, dans leur fonctionnement interne. C'est l'inverse pour les systèmes médiateurs.

LA POLITIQUE ECONOMIQUE COMME COUPLAGE STRATEGIQUE DE LA SOUVERAINETE POLITIQUE ET DE L'ECONOMIE DE PRODUCTION

La critique régulationniste des conceptions conventionnelles de la politique économique conduit à n'y voir qu'une forme structurelle parmi d'autres du cadre institutionnel des régimes d'accumulation. Mais les représentations topologique et autopoïétique des sociétés contemporaines qu'on vient de présenter aboutissent à relativiser de manière plus radicale encore la portée régulatrice *a priori* de toute politique économique. L'autonomie relative du politique à l'égard de l'économique conçue comme fermeture opérationnelle et simple ouverture cognitive réduit à néant les possibilités d'intervention politique *directe* dans l'économie, sauf à retotaliser la société, de même que les chances que les effets escomptés de ces interventions soient congruents avec leur impact effectif. La politique économique, même conçue dans un sens plus large que la manipulation à court terme des paramètres budgétaires et monétaires de la politique macroéconomique, n'apparaît plus que comme une opération interne à l'ordre politique dont les effets de perturbation de son environnement économique, domestique et international sont du point de vue de la rationalité politique aléatoires. Le bruit que la politique économique produit dans la société ne peut être réduit et traité comme information susceptible de produire des effets opérationnels dans l'économique qu'en dehors de tout contrôle du politique et selon des modalités de sélection propres à l'économie capitaliste de marché. Ce bruit par ailleurs, lorsqu'il se produit dans un contexte sociétal où il ne peut être réduit, peut entraîner des effets économiques destructeurs.

Une telle vision de la politique économique ne conduit pas pour autant à accréder la thèse néolibérale d'une nécessaire réduction au minimum de l'intervention économique publique. Cette thèse est en effet inconsistante. Elle prêche pour une absence totale de perturbations politiques du système économique alors que celles-ci sont un effet inévitable et nécessaire de la différenciation du politique et de l'économique. Il en résulte qu'un État minimum peut entraver l'accumulation économique plus qu'un État interventionniste puisqu'il émettra de toute façon du bruit et qu'il risque alors de le faire sans se soucier de la nécessaire traduction de ce bruit en information assimilable par le système économique. En fait, le problème que pose le bruit politique dans l'environnement économique est moins celui de son niveau général que celui de sa régulation et donc de sa qualité et des procédures de son émission qui conditionnent la sélection et la compréhension de son contenu informationnel par et dans les systèmes qu'il perturbe. Ainsi une politique de dérégulation en rendant encore plus aléatoire le jeu des interdépendances entre sous-systèmes réduit leur capacité de réception (sélection et compréhension) et peut ainsi occasionner plus de dommages qu'un excès d'intervention qui respecte des procédures standardisées dont les effets ont déjà été intégrés cognitivement dans les programmes des agents économiques et qui peut donc être opérationnellement neutralisé.

Il est vrai toutefois qu'une conception de l'autopoïèse qui réduit la régulation

sociétale à une « coévolution aveugle » de divers sous-systèmes autorégulés peut être mobilisée dans un sens anticonstructiviste à la Hayek. Mais toute conception de ce type va de pair avec l'oubli de l'hétérogénéité des systèmes autopoïétiques de deuxième et de troisième degré. Or cette hiérarchisation topologique des sous-systèmes autoréférentiels est fondamentale, car elle fait voir que certains de ces systèmes, ceux de niveau deux, sont précisément des constructions sociales spécialisées dans la médiation régulatrice des interdépendances « aveugles » entre les systèmes de niveau trois, médiation qui consiste à réduire et à mettre en forme plus compréhensible pour ces systèmes « matriciels » le bruit que représentent leurs interactions. Dès lors qu'on considère comme essentielle cette hiérarchie entre systèmes médiateurs et systèmes matriciels, on peut utiliser le travail de G. Teubner. Celui-ci, en effet, s'est attaché à propos du droit à élucider la question de savoir comment un système autopoïétique peut en influencer un autre dans le cadre d'une « coévolution régulée » qui ajoute au jeu des autorégulations de chaque sous-système une « hétérorégulation » de leurs interdépendances cognitives. Dans cette perspective, la politique économique peut être comprise comme une forme de ce type d'hétérorégulation.

En bref, si l'autopoïèse sociale requiert de penser la régulation comme processus d'ajustements mutuels entre sous-systèmes sociaux fermés opérationnellement les uns aux autres, elle implique également de repenser les processus de communication intersystémiques à partir de leur ouverture cognitive et l'influence que cette ouverture exerce dans les ajustements mutuels entre systèmes. Ainsi, ce qu'il convient finalement d'examiner relativement à la politique économique, ce sont les conditions selon lesquelles des stratégies politiques communicationnelles, organisationnelles et institutionnelles peuvent se déployer pour faire que des programmes politiques orientent effectivement le développement économique dans un sens conforme à l'autoreproduction du politique lui-même. La conception topologique du social, par l'analyse qu'elle propose des diverses médiations symboliques qui assurent la régulation tant des ordres économique et politique que de la société dans son ensemble, nous aide dans cette perspective à suivre les parcours sociaux que doivent suivre les effets des politiques économiques ainsi qu'à cerner les obstacles que leur transmission rencontre. L'approche autopoïétique, en fournissant des outils d'analyse des processus de communication à travers lesquels l'évolution et la reproduction de l'ordre social sont assurées, nous indique à son tour les voies par lesquelles ces obstacles peuvent être surmontés.

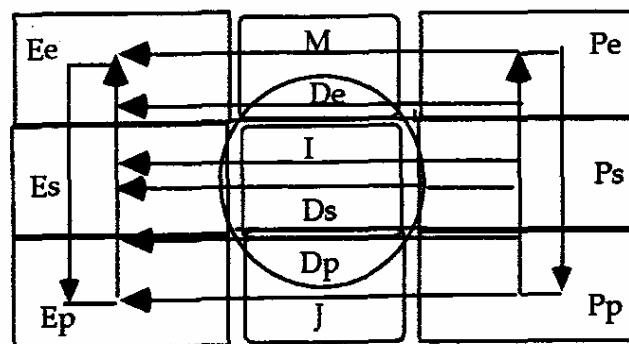
Les parcours et obstacles topologiques de la politique économique

Repartons de la configuration topologique du social en ordres et registres de pratiques économiques et politiques (cf. schéma 1 suivant). À partir d'elle, on peut tout d'abord définir la politique économique comme un ensemble de flux de communications (d'informations, de décisions et d'actions) allant de la sphère politique de l'État (Pp) vers le niveau économique de l'ordre productif marchand (Ee), la politique économique ainsi envisagée activant sous la forme

d'un couplage stratégique le couplage structurel entre le politique et l'économique qui résulte de la différenciation de ces deux ordres.

Pour s'actualiser dans l'économique, la politique économique peut utiliser trois chemins dans la topologie du social, chemins correspondant aux trois grandes médiations symboliques qui y prévalent respectivement dans les registres politique (P), économique (e) et symbolique (s) : le droit (système juridique J), la monnaie (système monétaire M) et le discours (système des idées I). Le système juridique produit en effet du droit qui peut être mobilisé pour fournir les bases de représentations politiques communes au public et au privé (cf. les organisations politiques publiques représentatives des intérêts politiques privés). Le système monétaire produit, quant à lui, de la monnaie qui constitue de son côté la base d'un système de représentation économique commun au politique et à l'économique (cf. l'organisation bancaire publique-privée fournissant une unité de compte et des moyens de paiement communs pour le financement privé et les finances publiques). Le système des idées, pour sa part, produit des discours abstraits sur la société qui peuvent servir de cadre intellectuel commun aux agents économiques et politiques, facilitant de la sorte la communication entre eux (cf. l'organisation ambivalente publique-privée du système des médias de communication de masse). Les divers flux juridiques, monétaires et discursifs de la politique économique peuvent par ailleurs passer par la médiation supplémentaire de l'ordre domestique (Dp, De, Ds) et non pas viser directement l'environnement de l'économique (cf. la mobilisation à des fms économiques des politiques de l'éducation, de la protection sociale, de l'idéologie et de la codification des rapports familiaux).

SCHEMA 1 : LES CHEMINS DE LA POLITIQUE ECONOMIQUE



Bref, pour arriver à ses fins, la politique économique peut jouer 1/sur l'organisation politique des intérêts économiques par le biais de règles juridiques impératives ou initiatives sur les contrats et les institutions (reconnaissance d'intérêt public, contraintes juridiques, etc.) ou d'interventions directes sur les droits de propriété (nationalisations, prise de participation, etc.), 2/sur leur organisation économique par le biais de la monnaie (politique monétaire) ou d'interven-

tions financières (fiscalité, crédit, dépenses), 3/sur l'organisation des représentations idéologiques et des systèmes symboliques que sont en fait les marchés par le biais des médias d'information (établissement d'un climat de confiance, manipulation de l'opinion publique) ou d'interventions plus structurelles sur les taux de conversion des valeurs politiques en valeurs économiques (titrisation des statuts publics et garantie de la valeur des diplômes, etc.), interventions qui vont participer à la configuration des groupes d'intérêt et des réseaux de politiques publiques.

La politique économique est par conséquent un *policy mix* en un sens élargi, c'est-à-dire une combinaison d'interventions juridiques, discursives et monétaires. C'est pourquoi, en fonction de la perméabilité et de l'importance relative du système monétaire, du système idéologique et du système juridique dans la société, on doit observer des parcours de politique économique combinés différemment selon les périodes historiques et les pays. En outre, d'un point de vue topologique, selon les types de régime d'accumulation et de régime politique, certaines voies paraissent plus praticables et plus efficaces que d'autres, même si le contenu d'ensemble des politiques peut être identique. Les divers circuits de communication ont, en effet, des avantages et des inconvénients différents qui correspondent à des contraintes de cohérence politico-économique variables.

Une activation de la médiation juridique est ainsi celle qui est *a priori* la plus aisée à réaliser d'un point de vue politique à condition toutefois qu'elle n'ouvre pas simultanément de droits sur les ressources économiques publiques. Elle n'implique pas directement, en effet, les modalités de la régulation étatique interne, c'est-à-dire le régime fisco-financier. En revanche, la recherche d'influence par le biais du droit est aussi un type de communication politique qui a la probabilité la plus faible de s'inscrire telle qu'elle s'énonce dans les faits économiques, dans la mesure où elle mobilise une médiation secondaire dans l'ordre économique et où son parcours topologique requiert un nombre maximum de médiations situées hors du contrôle direct du politique : toute mesure réglementaire de politique économique doit, en effet, s'inscrire d'abord dans l'ordre juridique existant (J), puis informer le système politique privé des intérêts économiques (Ep), subir enfin le contrôle des marchés (Es) avant d'atteindre ses objectifs proprement économiques (Ee).

Une intervention fisco-financière, à l'inverse, est plus difficile à mettre en œuvre au sein même du politique, mais en compensation pose moins de problème d'effectuation économique. Elle doit en effet s'inscrire dans le cadre interne au politique du régime fisco-financier et nécessite donc éventuellement une modification du système du droit interne à l'État (ps), procédure de modification du programme du système politique à l'évidence plus lourde du point de vue de l'autorégulation du politique qu'une modification de la réglementation externe. En revanche, pour produire des effets économiques dans Ee, elle n'implique plus que le jeu de la médiation monétaire première (M).

Reste l'intervention politique mobilisant centralement le registre symbolique, par le biais du système des médias professionnels et/ou de masse de la communication purement discursive. Il s'agit alors d'orienter les comportements des

acteurs économiques par l'imposition d'une vision du monde, la construction de l'opinion publique et la manipulation des croyances au fondement du rapport à l'avenir de ces agents²⁷. Ce type d'intervention est *a priori* le plus efficace lorsqu'il s'agit d'influencer directement des comportements sur des marchés de marchandises fictives particulièrement sujets à la spéculation et directement sensibles à l'information, à savoir les marchés financiers et de changes, les marchés immobiliers et les marchés du travail. En ce cas, en effet, l'action publique se situe directement dans le même registre que les institutions économiques visées et elle ne requiert le jeu que de la seule médiation du système des médias d'information (1). Cette facilité explique que ce type d'intervention soit un des moyens permanents parmi les plus importants de la politique économique. Sa permanence, mais aussi le fait qu'il ne fasse pas l'objet d'un débat politique ritualisé au contraire des interventions législatives, budgétaires et monétaires, font qu'il est rentré dans le domaine de l'évidence et qu'on ait oublié la plupart du temps jusque très récemment de le prendre en considération (cf. néanmoins les débats récurrents autour des indices de prix et des indicateurs de chômage). Cette voie purement discursive de la politique économique est par contre sans doute beaucoup moins efficace lorsqu'il s'agit d'influencer la production, les marchés de biens et services étant moins sensibles à la propagande et aux mécanismes de la *self-fulfilling prophecy*. En tout état de cause, ce type d'intervention reste fragile s'il n'est pas accompagné de l'usage d'autres instruments monétaires et juridiques moins volatils.

Ces diverses voies de communication de la politique économique étant repérées, le problème qui se pose alors si on admet le caractère autoréférentiel des ordres économique et politique et des systèmes monétaire, juridique et intellectuel, c'est que les diverses médiations symboliques mobilisées dans la communication sont autant d'obstacles à cette communication. Les chemins de la politique économique apparaissent en effet *a priori*, du fait de l'autopoïèse des systèmes médiateurs, divisés en tronçons séparés par des *ponts* détruits et/ou, si les systèmes symboliques internes aux ordres subissent une dérive spéculative et n'y assurent plus momentanément leur fonction de transformation réciproque des pratiques économiques et politiques, par des *portes* qui peuvent être aussi bien fermées qu'ouvertes. Comment, dans ce contexte, peut-on envisager qu'une politique économique, en passant du discours politique aux faits économiques via les institutions qui participent à son actualisation, puisse avoir une efficacité quelconque par rapport à ses effets escomptés ? Comment ses énoncés peuvent-ils correspondre à une quelconque réalité si, pour s'actualiser, ils doivent passer au travers d'une série de relais qui, n'activant pas les mêmes codes et ne parlant pas le même langage, sont incapables d'en saisir le sens original et n'en offrent donc, en fonction de leur propre programme de traitement de l'information, qu'une traduction partielle et approximative, laquelle à son tour sera retranscrite avec des problèmes identiques dans l'ordre économique ?

27. Pour des développements sur cette médiation discursive, cf. l'article de F. Lordon dans ce même numéro.

Comment en bref, dans ce jeu de « cadavres exquis », une politique économique peut-elle être dotée d'un impact conforme à ses énoncés, si prévalent une auto-poïèse des ordres économique et politique et une autoréférence de la monnaie, du droit et de l'intellectualité ?

La politique économique comme forme construite de dépassement de l'autopoïèse des sous-systèmes sociaux

Vu l'ampleur du paradoxe qu'elles expriment, on ne saurait répondre pour le moment à ces questions autrement que sous la forme de l'exploration de pistes de recherche, celle privilégiée ici étant directement inspirée par le travail de G. Teubner sur la médiation juridique. Pour cet auteur, en effet, ces questions sont à la fois un « point essentiel » et une « tache aveugle » de la théorie auto-poïétique, et c'est pourquoi il faut tenter d'y répondre²⁸. Aussi se demande-t-il à propos du droit comment « en dépit d'une autonomie juridique et sociale conséquente, est néanmoins possible une action législative significative - que celle-ci soit détournée, indirecte, impliquée, paradoxale, circulaire ou même contradictoire. (...) Comment le droit peut-il faire face à sa propre autoreproduction et à l'autoreproduction des autres sous-systèmes sociaux ? » [Teubner, 1987, p. 250 et 252]. Comme c'est là une question qu'on peut se poser plus généralement à propos de la politique économique, la théorie auto-poïétique n'aide donc pas seulement à mieux poser le problème du degré variable et incertain d'inscription de la politique économique dans la : réalité matérielle de l'économie, elle ouvre également une piste pour se rapprocher de la solution de ce problème et formuler un certain nombre de conditions institutionnelles et organisationnelles pour qu'une politique économique puisse s'actualiser. C'est cette piste qu'on va maintenant examiner.

Pour Teubner au départ, la coévolution aveugle ne permet pas de comprendre comment en dépit de sa différenciation, la société moderne réussit à garder une certaine cohésion. C'est sans doute un mode de communication intersystémique, un mécanisme de base de l'ordre par le bruit qui est fondamental, mais, laissé à lui-même, il conduirait à une évolution sociale arbitraire, aléatoire et instable et, par conséquent, voudrait toute société différenciée à sa perte. Il convient donc d'envisager plusieurs types combinés de communications intersystémiques. Le premier type, *l'interpénétration*, est le type d'interdépendance communicationnelle qui aboutit à la coévolution aveugle. Le deuxième est celui de *l'interférence* par laquelle des sous-systèmes autoréférentiels « similaires, (car) issus de la différenciation d'un système auto-poïétique plus vaste à l'origine » [Teubner, 1993, p. 135] peuvent communiquer réellement dans la mesure où un même événement communicationnel peut relever simultanément de plusieurs systèmes au niveau de son « expression ». Le troisième type est celui de la

28. « En accentuant la fragmentation, la différenciation, la séparation, la fermeture et l'autoréférence des épistémés sociales », la théorie auto-poïétique s'est embarrassé « des problèmes touchant à la reconstruction de leur interconnexion, de leur interférence, de leur ouverture et de leur hétéroréférence » [Teubner, 1991, p. 18].

communication par la connexion d'organisations appartenant à divers sous-systèmes. Le quatrième type, enfin, qu'on laissera de côté puisqu'on ne s'intéresse pas ici au moment de la construction des politiques économiques, est celui de l'ouverture opérationnelle elle-même, les systèmes s'ouvrant dans certaines conjonctures de crise d'indifférenciation à des échanges directs en devenant des systèmes du type input-output.

Interpénétration par observation réciproque

Dans le modèle général de l'ordre par le bruit, les divers sous-systèmes sociaux étant le résultat de processus de différenciation fonctionnelle, ils restent nécessairement en relation avec leur environnement (composé de tous les autres systèmes), ce que traduit leur ouverture cognitive. Mais leur fermeture opérationnelle fait que les systèmes autopoïétiques n'accèdent jamais cognitivement à leur environnement réel puisqu'ils conçoivent toujours cet environnement à travers une reconstruction interne du monde extérieur. Ils ne communiquent donc pas entre eux (toute communication étant action et donc opération relationnelle) mais ne font que s'observer mutuellement. Cette observation mutuelle, qualifiée d'« interpénétration » par Luhmann, n'est pas toutefois transport d'information d'un système à l'autre, car là encore cela nécessiterait une ouverture opérationnelle. « Cette observation se conçoit, en dépit du sens couramment admis, comme une démarche strictement intrasystémique. Elle n'établira aucun contact entre la réalité systémique et la réalité *out there*, ni dans un sens ni dans l'autre. L'acte d'observer implique seulement qu'un système opère des distinctions au cours de ses opérations internes, et qu'il désigne quelque chose par ces distinctions » [Teubner, 1993, p. 123].

Pour illustrer ce point, on peut prendre ici l'exemple des comparaisons entre les prévisions et les « réalisations » effectuées pour évaluer la qualité des modèles macroéconomiques et affiner leur capacité prédictive afin d'améliorer l'efficacité de la politique économique. Ces comparaisons ne permettent pas en fait de tester l'impact économique réel des politiques ainsi formalisées pour la simple raison que les réalisations sont évaluées dans le même cadre que celui qui a servi pour les prévisions²⁹. La comparaison menée n'est nullement un « test d'une théorie interne dans la réalité externe, mais un pur test de cohérence interne, qui compare deux constructions produites en fonction d'exigences procédurales différentes : la logique de l'argumentation théorique et la logique du laboratoire » [Teubner, 1991, p. 27-28]. La distinction faite entre prévisions et réalisations est opérée au sein même du système politique entre « deux opérations internes diversement structurées qui entrent dans un rapport de référence réciproque » (*ibid*), l'une mobilisant un modèle interprétatif (macroéconométrique).

29. Il y a également trois autres raisons à cela: 1/ on ne peut faire la part dans les résultats obtenus des divers facteurs qui ont concouru à ces résultats ; 2/ il est difficile d'estimer à partir de quel écart la prévision a été vraiment mauvaise ; 3/les comparaisons en restent au niveau des grands agrégats et ne permettent pas de saisir si de bons résultats par rapport aux prévisions ne dissimulent pas des effets plus précis moins favorables.

que) de l'environnement économique, l'autre un modèle analytique (une représentation statistique et comptable). Le couplage entre le politique et son environnement se résume donc bien ici en une auto-observation. Comme dit Teubner à propos d'opérations de même nature dans le système juridique, « c'est en cette opération que réside la construction de la réalité sociale environnante. La « présence » d'un « fait constitutif » est « décidée » à l'aide de distinctions conceptuelles, de procédures de vérification et d'autres critères de certitude proprement juridiques. *L'influence de l'environnement réel se résume donc à susciter de tels processus sélectifs internes et à cela seulement.* La réalité sociale se « volatilise » en quelque sorte, elle devient une « hyperréalité » de la société juridique autoconstruite » [1993, p. 123-124], (c'est nous qui soulignons).

Avec l'interpénétration, interaction réduite à un « rapport d'observation réciproque de deux systèmes communicationnels autonomes, clos sur eux-mêmes et dépourvus de toute possibilité de contact direct » (*ibid.*, p. 125), il peut certes y avoir coévolution par covariation des auto-observations, mais aucun système ne peut exercer de contrôle sur ces processus qui sont donc bien aveugles. En d'autres termes, si la relation du politique à l'économique se réduisait il de l'interpénétration, il faudrait considérer que la politique économique n'a en tant que telle, c'est-à-dire en tant qu'action politique sur l'économique, aucune effectivité. Elle ne serait bien entendu pas sans influence, mais cette influence serait aléatoire et sans rapport nécessaire avec les attentes internes au politique.

On voit combien une telle conception est éloignée de la vision traditionnelle des économistes, alors même qu'elle rend sans doute compte d'une importante partie de la réalité de la politique économique, de ses déboires notamment. Toutefois, le constructivisme évolutionnaire qui est au fondement de l'approche autopoïétique du social ne se contente pas de cette conception « réductrice » de la régulation par coévolution aveugle de systèmes autorégulés s'observant mutuellement. Celle-ci ne résout pas complètement, en effet, le problème théorique de la « régulation systémique », car le concept d'une telle régulation doit aussi être capable de saisir les constructions sociales qui visent à influencer, voire contraindre la coévolution entre sous-systèmes. C'est à cette fm que Teubner a introduit les deux notions de « connexion par interférence » et de « communication par l'organisation » (*ibid.*, p. 122).

« Connexion par interférence »

Une réelle connexion opérationnelle entre systèmes autopoïétiques s'établira par « interférence » malgré leur fermeture si ceux-ci sont « similaires », c'est-à-dire sont les produits communs de la différenciation d'un même système initial. Pour saisir ce phénomène d'interférence, il faut distinguer leur environnement interne ou « intrasocial » – l'ensemble des sous-systèmes similaires faits d'une « même matière première de sens » – de leur environnement externe – « situé en dehors de la société » (la matière, la vie, l'énergie, les individus en tant que systèmes psychiques). L'interférence, en effet, est relative à la seule entrée en « contact réel » avec le premier type d'environnement, toute communication autrement que sur le mode de l'interpénétration restant impossible avec le se-

cond. Ceci ne signifie pas qu'au sein de certains sous-systèmes (les ordres matriciels dans notre catégorisation), il ne puisse pas y avoir de relations directes entre les acteurs sociaux et la réalité matérielle. Cela implique seulement que ces relations ne sont pas de type communicationnel, même si elles sont conditionnées par l'existence de médias de communication entre les acteurs³⁰.

Plus précisément, l'interférence entre sous-systèmes similaires trouve son origine dans le fait que « toute communication spécifique au sein d'un sous-système » peut constituer « en même temps une communication sociale générale » [Teubner, 1993, p. 136]. « Chaque sous-système n'a donc pas besoin de créer entièrement et *ex nihilo* ses composantes. Il semble pouvoir les récupérer (dans son environnement interne) et en extraire un sens nouveau » [*ibid.*, p. 138]. L'interférence « permet aux systèmes cognitifs de se procurer réciproquement leurs matériaux de sens, et de s'interconnecter, en vertu de la similitude de leurs éléments. Elle rend ainsi possible le traitement de matériaux de sens par-delà les limites systémiques. (...) Mais ce traitement ne passe toujours pas par un « transport » de l'information, mais bien plutôt par l'interconnexion d'un faisceau d'informations engendrées par un même événement communicationnel » [*ibid.*, p. 140-141].

L'interférence est ainsi un niveau supérieur de communication rendant possible que des systèmes se lient « communicativement par leurs éléments, au-delà et au-dessus des relations d'observation » [Teubner, 1987, p. 263]. Elle est due à l'existence d'un circuit de la communication commune dans la société – une interdiscursivité [Jessop, 1990, p. 329] – toute communication d'un sous-système social participant au moins à la fois à son circuit systémique propre et à ce circuit commun. Et comme les divers sous-systèmes sont reliés au système général de la communication, ceux-ci sont interreliés par le biais de ce système. L'interférence n'empêche cependant pas l'autopoïèse puisqu'au sein de la synthèse des trois sélections qui constitue une communication, seule la position relative à « l'expression » (c'est-à-dire à la communication en tant que procédure de mise en forme de l'information en vue de la compréhension) est commune. L'information et la compréhension restent internes à chaque sous système, chaque élément communicationnel y prenant son sens particulier et les circuits communicationnels restant fermés opérationnellement.

Pour illustrer un tel phénomène d'interférence touchant des médiums de la

30. Au sein des ordres matriciels, l'insertion dans des relations techniques d'appropriation-transformation de la nature est conditionnée par l'accès aux MCSG. Ceci est cohérent avec le fait que le « constructivisme strict » de la théorie autopoïétique n'exclut pas que « les systèmes sociaux ont certains présupposés en commun tels que la vie organique, la cognition psychique et la stabilité des structures d'atomes qui constituent la matière ». Ces présupposés COmmuns constituent leur continuum matériel. Les environnements pourront donc se prévaloir d'un contact bien réel avec les systèmes sociaux: ils exercent des contraintes massives sur la communication, et toute vie sociale doit se conformer aux exigences communicationnelles générales. Sous cet aspect précis, l'environnement n'est donc plus seulement une construction systémique, mais une réalité vivante " [Teubner, 1993, p. 134]. En ce qui concerne la politique économique, même si son objectif est de jouer sur le mode capitaliste marchand d'utilisation-transformation de la nature, elle reste néanmoins une activité purement communicationnelle qui ne fait que jouer sur les caractéristiques et la distribution des MCSG. Elle peut donc s'appuyer sur des phénomènes d'interférence.

politique économique, on peut prendre l'exemple de l'impôt en le considérant en tant qu'« événement communicationnel commun », c'est-à-dire comme une « expression » commune à la plupart des sous-systèmes sociaux mais qui a un sens différent dans chacun d'entre eux. C'est une expression commune, car le paiement de l'impôt fait partie du système général des valeurs propre aux sociétés modernes, en tant qu'il est lié à la forme qu'y prend le lien social. Mais l'impôt est aussi et d'abord un acte du registre économique interne à l'ordre politique : il s'agit d'une autodéfinition de la part des ressources économiques de la société qui, dans la concurrence entre les ordres pour ces ressources, revient à l'ordre politique. Incorporé au programme de l'État, l'impôt a donc un sens strictement politique. Toutefois l'impôt moderne est monétarisé, d'où le fait qu'il est également un élément du système des paiements où il perd son sens proprement politique pour devenir un simple acte monétaire soumis aux règles du système monétaire. En outre, l'impôt moderne est légitime : il prend alors sens dans le système juridique selon le programme et le code de ce système ; il est là un acte juridique dont la validité est assurée dans le fonctionnement même du système juridique. Enfin, par le biais de ses formes monétaire et juridique³¹, l'impôt est un élément de l'ordre économique. Le système fiscal ne fait pas, en effet, que perturber cet ordre de l'extérieur³², il interfère avec lui via le système monétaire et le système juridique. Ce faisant, l'impôt perd son sens politique et est interprété dans la logique de l'économique en tant que simple coût et élément du partage de la valeur ajoutée, sans le comprendre comme la contrepartie des droits (monétaires – dépenses publiques -et juridiques – droits politiques) qui lui sont associés dans le politique. Ainsi, selon le système d'où on l'observe, un même impôt sera envisagé sous des angles différents et des sens variés lui seront conférés. Ce qui n'est pas sans expliquer la grande variété et « impureté » scientifique des taxinomies fiscales (notamment celles cherchant à distinguer entre impôts directs et indirects), celles-ci correspondant à des logiques de codage spécifiques (impact économique, critères politiques, codification juridique, modalités de paiement, présupposés idéologiques).

Si on en revient alors à un point de vue plus général, on peut finalement dire que l'interférence conduit à une interconnexion non seulement cognitive mais aussi opérationnelle. Même si elles ne font pas sens de la même manière ici et là, les communications internes à des sous-systèmes sociaux distincts couplés structurellement « par le biais d'un événement communicationnel commun », utilisent des « expressions » communes qui introduisent des contacts réels entre eux : on parle de la même chose dans une langue commune, même si on n'entend pas et on ne comprend pas la même chose, l'important étant qu'on ne peut plus toutefois comprendre n'importe quoi. D'où une forme possible de régulation externe ou « hétérorégulation » de la coévolution, le bruit produit par cha-

31. On fait ici abstraction de sa mise en forme idéologique (s'agit-il d'un don, d'une contribution ou d'une cotisation ?) ainsi que de son sens dans l'ordre domestique.

32. Au sens où l'annonce d'un impôt peut induire des stratégies d'adaptation interne à l'économique du type évitement (évasion, fraude, etc.).

que sous-système dans son environnement interne pouvant être limité par sa nécessaire expression sous une forme commune intelligible dans la communication sociale en général. Cela dit, l'interférence, en tant qu'elle est connexion opérationnelle partielle exposant chaque système aux opérations de son environnement, peut également être la source de conflits intersystémiques avec amplification du bruit jusqu'à la « catastrophe de résonance » [ibid., p. 164] : « *la réalité extérieure autoconstruite (observation intrasystémique de l'environnement) (s'oppose) à la réalité opérationnelle des systèmes environnants. Les systèmes peuvent effectivement faire l'expérience de cette réalité extérieure opérationnelle, mais ils ne peuvent pas la reconstituer par le biais de leurs propres opérations.* Le résultat de ce conflit (entre information et interférence) peut résider dans la *désintégration* de la réalité autoconstruite de l'environnement, ou bien dans une *indétermination circonstancielle extrême* de cette construction » [ibid., p. 161-162].

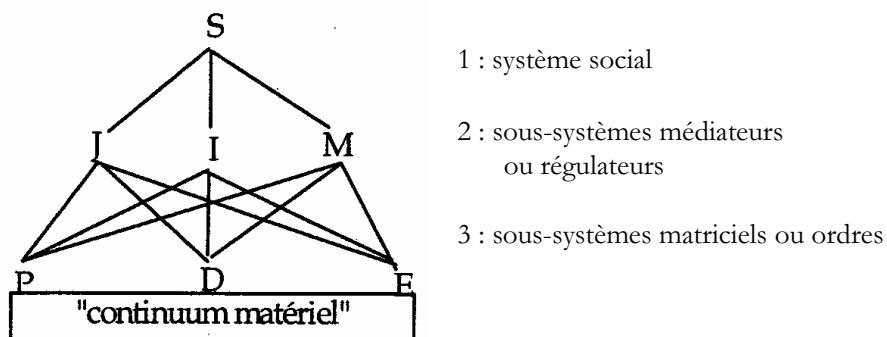
Pour résister à cette désintégration ou indétermination extrême, chaque système doit alors, s'il le peut, s'auto-assujettir à produire son information de manière non contradictoire avec les réalités opérationnelles des systèmes environnants. C'est là la condition pour que « par le biais de l'interférence systémique (...), les divers sous-systèmes accèdent à une capacité d'action bien plus vaste que la simple observation réciproque ou la simple autorégulation » [ibid., p. 140]. L'interférence ne sera au principe d'une « hétérorégulation » que si cette condition de couplage stratégique est remplie. Mais comme aucun système ne peut accéder directement à la connaissance des réalités opérationnelles des autres systèmes, le contact opérationnel entre sous-systèmes ne permettra au mieux que la stimulation externe des mécanismes de variation interne à chaque sous-système en vue d'une sélection et d'une rétention dans son programme d'une représentation de son environnement en conformité avec les réalisités opérationnelles des autres sous-systèmes participant à sa stimulation.

On pourrait alors envisager que 1 'hétérorégulation ou régulation sociale recherchée soit le fruit d'un ensemble de processus d'apprentissage et d'ajustements mutuels dans les constructions internes des réalisités opérationnelles externes. Mais on retomberait en fait, ce faisant, dans le modèle de la coévolution aveugle qui suppose déjà de tels processus et ajustements. Or les risques de résonance entraînés par l'interférence rendent encore plus aléatoire que dans le cas de la simple interpénétration le caractère régulateur de ce type de coévolution. Il faut alors envisager le jeu d'une autre procédure.

Pour cela, revenons à la source même de l'interférence, la similitude des sous-systèmes sociaux en l'envisageant conjointement à la gradation hiérarchique des systèmes autopoïètes à laquelle l'approche topologique nous a conduits. De la définition de Teubner, il résulte en effet que deux sous-systèmes similaires sont en fait reliés indirectement par l'intermédiaire des sous-systèmes de niveau d'autopoïèse supérieur (i.e. antérieurs dans le processus de différenciation) qui les ont engendrés et qui leur servent de systèmes de communication communs. C'est ainsi qu'on peut considérer que le système social d'ensemble et ses médias symboliquement généralisés de communication, le droit, la monnaie et l'intellectualité, permettent aux ordres économique, domes-

tique et politique d'entrer en contact indirect autrement que sur le mode du bruit « aveugle ». L'idée de Teubner selon laquelle « les sous-systèmes sociaux ont une sorte de zone diffuse 'vers le bas', si bien que nous serions tenté de nous servir à cet égard de la métaphore d'une 'osmose unilatérale' » [ibid, p. 138], conduit alors au schéma 2 suivant qui retrace le faisceau ou réseau des interférences entre système social global, sous-systèmes médiateurs et sous-systèmes matriciels, soit, dit autrement, les parcours de la communication inter-systémique dans un cadre topologique.

SCHEMA 2 : LE RESEAU DES INTERFERENCES ENTRE ORDRES



Dans cette représentation, le couplage structurel entre le politique et l'économique ne passe pas par des interférences directes avec le système social global, car les actions communicatives du politique et de l'économique sont toujours déjà traduites en langages juridique, idéologique et monétaire du fait même que ces langages sont les médias de communication internes à ces ordres. Quant aux systèmes médiateurs qui produisent ces médias, ils interfèrent d'abord, par le haut, i.e. par l'intermédiaire du système général de communication³³, mais aussi par « leur zone diffuse 'vers le bas' », au niveau des « systèmes symboliques de transformation » qui, au sein des ordres matriciels, relient les registres de l'économie et de la politique.

L'efficace régulatoire des interférences sociales ressort donc essentiellement, d'un point de vue topologique, de la position à la fois interne et externe aux ordres sociaux des médias symboliquement généralisés de communication. Grâce à leur abstraction, à leur ambivalence et à leur variété, ceux-ci, en effet, d'une part formalisent et canalisent les interférences entre ordres par le jeu même de l'autorégulation des systèmes autoréférentiels qui les produisent, d'autre part les transforment en les fractionnant en une série d'interférences entre un système matriciel et une pluralité de systèmes médiateurs, ce qui réduit le risque de résonance. À des interférences directes entre ordres que leurs rationalités opposées ne pourraient qu'amplifier, sont ainsi substituées des contacts

33. Soit l'imaginaire institué de la société pour Castoriadis ou l'ordre culturel pour Salhins.

opérationnels entre des sous-systèmes utilisant un même langage de communication et dont les logiques de reproduction sont certes différenciées symboliquement mais non plus contradictoires.

Le problème de l'hétérorégulation est ainsi, pour une part, réduit au problème de la coévolution des sous-systèmes monétaire et juridique internes aux ordres économique et politique (où sont respectivement émis monnaies privées et droit public) et des systèmes monétaire et juridique externes (où sont respectivement émis monnaie publique et droits privés) par lesquels passe la régulation sociale³⁴. Et l'hétérorégulation par interférences passe finalement par la mise en cohérence des fonctions autorégulatrices du droit et de la monnaie au sein de ces ordres et de leur capacité à mettre en équivalence valeurs économiques et valeurs politiques dans la communication générale commune. C'est alors l'unité des systèmes monétaire et juridique au sens large, au sein desquels seuls les sous-systèmes régulatoires ont atteint l'autoréférence, qui est en jeu dans la régulation sociétale, l'hétérorégulation étant en quelque sorte internalisée au sein de ces systèmes³⁵.

En résumé, l'interférence est à la fois un risque et une chance pour la cohésion sociale en général et la politique économique en particulier. C'est un risque parce qu'en cas de non résolution des conflits de sens et donc d'irréductibilité du bruit, elle tend à intensifier ce dernier jusqu'à la résonance et à en étendre à tout le système social les effets désintégrateurs. C'est une chance, car elle instaure la possibilité d'une stratégie régulatrice intermédiaire entre le tout de l'indifférenciation et le rien de l'ordre par le bruit. Ainsi, pour mener et réussir une politique économique, il faut mobiliser stratégiquement les interférences entre sous-systèmes sociaux qui résultent de l'interdiscursivité propre à toute société en tant qu'elle est ordre symbolique. La maîtrise des interférences du politique avec les systèmes monétaire, idéologique et monétaire est critique de ce point de vue, car ceux-ci se sont évolutionnairement constitués comme des intermédiaires obligés. L'autorégulation de ces systèmes qui résulte de leur autopoïèse est alors déjà en soi une expression de l'hétérorégulation sociétale. Mais elle ne saurait suffire car cette autopoïèse peut aussi bien les conduire à ne plus coévoluer conjointement à l'un et/ou l'autre des ordres sociaux matriciels. Un aspect important de la politique économique réside alors dans sa capacité à réactiver

34. Notons ici au passage une importante différence entre la théorie des systèmes autopoïétiques, à laquelle Habermas se rallie sur ce point, et l'approche topologique concernant la monnaie. Dans la première, celle-ci voit son rôle limité à l'intégration fonctionnelle du système économique et est exclue de tout rôle en matière d'intégration ou de régulation sociale. Dans la topologie, au contraire, la monnaie participe fondamentalement du lien social [Théret, 1998].

35. La monnaie et le droit expriment dans un même langage les actes communicatifs du politique et de l'économie visant leur environnement ; ils les dotent d'une forme commune qui peut être reconnue dans un ordre comme dans l'autre et éventuellement comprise ; même si cette forme doit nécessairement être interprétée en tant qu'information interne selon un programme différent dans chaque ordre, elle permet d'accéder à une capacité d'action opérationnelle sur l'environnement. Cette capacité ne s'applique certes pas directement au niveau des ordres sociaux, mais touche les systèmes médiateurs qui servent nécessairement de relais à toute action régulatrice.

au sein des systèmes médiateurs leurs rôles régulateurs de la connexion du politique et de l'économique.

Le problème toutefois d'une politique économique qui ne serait fondée que sur une activation des interférences, c'est que celles-ci ont un coût élevé en termes d'information et de motivation au sein des systèmes mis ainsi en rapport [Teubner, 1993, p. 143]. Tant l'*'interférence structurelle'* passant, par exemple, par l'intériorisation par les acteurs d'un sous-système de représentations construites dans d'autres, ou par une imbrication des attentes dans plusieurs sous-systèmes, que l'*'interférence de rôles'*, portée quant à elle par des « personnes membres de plusieurs systèmes » [ibid., p. 142], produisent des pertes d'information et de motivation dans les systèmes interférents, d'où une plus grande indétermination dans leur fonctionnement [ibid., p. 145]. C'est pourquoi, par exemple, une politique de l'argent facile peut se traduire non pas par une croissance de l'investissement et de la consommation, mais par de l'inflation. Toute politique économique qui se borne à utiliser de telles interférences pour orienter et réguler la coévolution se trouve donc nécessairement limitée dans son efficace par une indétermination croissante au fur et à mesure que sont parcourus les divers maillons de son parcours topologique. D'où la nécessité pour la politique économique de mobiliser le deuxième mode de connexion opérationnelle intersystémique que Teubner nomme « communication par l'organisation ».

« Connexion systémique par le biais de l'organisation »

Dans l'approche autopoïétique, on l'a vu, « la construction des rapports entre sous-systèmes fonctionnels ne saurait se concevoir d'après le schéma des rapports interactifs de deux individus, ego et alter puisque les systèmes ne constituent pas en soi des unités capables d'agir » [ibid., p. 131]. En revanche, selon Teubner, des systèmes sociaux peuvent être liés et communiquer entre eux opérationnellement par l'intermédiaire d'organisations spécifiques³⁶ capables d'action et d'interconnexion de leurs décisions organisationnelles. Ainsi, « les grands sous-systèmes sociaux du droit, de la politique, de l'économie ou de la science » qui « ne peuvent pas communiquer d'eux-mêmes », « se servent d'organisations opérationnelles et aptes à agir, qui produiront à leur place la capacité communicationnelle requise ». Toujours selon Teubner, c'est « en leur qualité d'agents collectifs » que « les organisations formelles peuvent communiquer par-delà les limites des sous-systèmes fonctionnels ». Mais « toute communication suppose l'autoconstruction préalable et intrasystémique d'un système de relations intersystèmes spécialisé. Celui-ci doit à son tour s'autonomiser. Un tel système se constituera de cercles de discussion, de négociations collectives, de procédures contradictoires et d'actions concertées ».

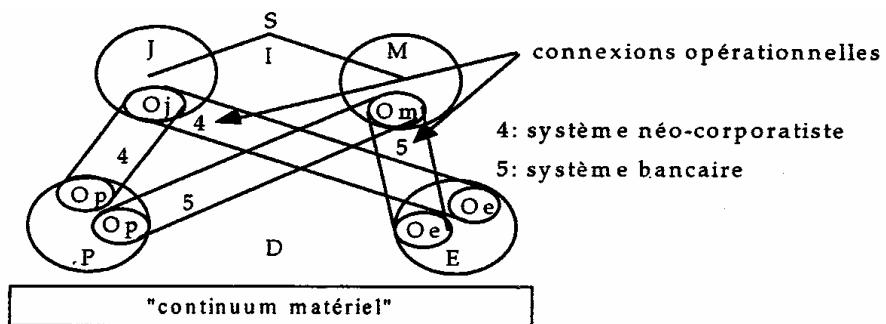
L'exemple le plus couramment cité d'un tel « système de relations intersys-

36. Comme par exemple « l'entreprise, la bureaucratie politique, ou encore l'organisation judiciaire pour les sphères respectives de l'économie, de la politique et du droit » [Teubner, 1993, p. 131].

tèmes spécialisé » est le système de négociation néocorporatiste liant au niveau politique l'économique, le système juridique et l'État par le biais d'organisations représentatives des intérêts économiques et politiques et d'instances judiciaires spécialisées. Un système de négociations néocorporatiste est une sorte de communauté politique où un ensemble d'agents publics et privés organisés dans leurs sous-systèmes propres d'appartenance se réunissent pour négocier dans un cadre juridique et organisationnel déterminé. La reconnaissance spécifique dans le politique de représentants des intérêts économiques privés et des décisions prises par leurs organisations y a pour contrepartie le fait que ces agents privés se font dans l'économique les médiateurs des politiques publiques. Ainsi, un tel système permet aux politiques publiques de s'actualiser dans l'ordre marchand³⁷ en même temps qu'il introduit dans le système politique public une représentation des intérêts économiques privés *en tant que tels*.

Un autre exemple, dans le registre économique cette fois, est le système bancaire où des organisations économiques (banques commerciales et institutions financières) sont connectées opérationnellement à des organisations étatiques (Trésor public) par le biais d'une organisation purement monétaire (Banque centrale) [Théret, 1998]. De même, un système de protection sociale où l'État providence assure la jonction entre la logique économique de l'assurance et la logique politique de l'assistance correspond à un « connexion par le biais de l'organisation » qui peut permettre à des actions du politique de prendre effet dans l'économique [Théret, 1996 et 1997].

SCHEMA 3 : CONNEXIONS PAR RESEAUX D'ORGANISATIONS



La mise en réseau d'organisations est ainsi un vecteur très important de la communication intersystèmes. Elle permet un meilleur ajustement entre les modèles intrasystémiques et les réalités opérationnelles du monde extérieur dans la mesure où elle organise la convergence de ces modèles dans des organi-

37. « La politique y gagne notamment sur deux plans. D'une part, elle accède aux instances législatrices préposées à la production des normes juridiques, et d'autre part, elle accède aux mécanismes centraux de la régulation organisationnelle des entreprises, syndicats et associations » [Teubner, 1993, p. 152].

sations qui appartiennent à divers systèmes. Ce type de communication correspond en quelque sorte à une institutionnalisation de formes mieux maîtrisées, car collectives, du couplage structurel par « interférences de rôle » (cf. schéma 3). Il est l'expression d'un processus d'engendrement des formes institutionnelles nécessaires à la régulation sociale.

Le problème important qui subsiste dans ce type de médiation concerne la diffusion à tout un sous-système du modèle qui n'est encore le fait que de l'organisation « connectée » qui n'en représente qu'une partie. Car, comme l'a souligné Teubner, « l'action de telles organisations ne sera jamais représentative de l'intégralité » des systèmes auxquelles elles appartiennent dans la mesure où elles manquent de la « force contraignante » requise pour cela. Elles peuvent chercher à compenser ce manque « en formalisant leurs mécanismes organisationnels », une telle formalisation leur procurant au moins « des moyens de pression à l'égard de leurs membres » [ibid., p. 151]. Mais cette compensation restera nécessairement partielle. En effet, « l'organisation formalisée ne touche qu'une infime partie de chaque sous-système fonctionnel. (...) Au sein de chaque sous-système fonctionnel, de vastes domaines restent (...) régis par un ordre « spontané », en quelque sorte, et ne constituent pas des sphères d'action formellement organisées (c'est le cas du marché, de la sphère publique politique, du public judiciaire » [ibid., p. 131].

En d'autres termes, même si, à l'évidence, la communication intrasystémique entre une organisation et son milieu de définition est régie par le programme et le code de ce milieu, et qu'en conséquence, l'information et la compréhension peuvent passer d'emblée sans interférence, il n'en reste pas moins que l'adaptation du programme propre à l'organisation aux réalités opérationnelles extérieures équivaut nécessairement à un affaiblissement de la motivation à communiquer entre l'organisation et le reste du sous-système auquel elle appartient. L'efficacité de la communication par l'organisation est donc limitée par le niveau de représentativité interne des organisations ainsi que par leurs tendances à l'autonomisation qui peuvent les rendre de moins en moins sensibles aux opérations de leur propre milieu systémique.

Une deuxième limite de ce type de communication réside dans la fragmentation qu'elle entraîne au sein même des systèmes interreliés. La spécialisation et l'autonomisation des systèmes transversaux de communication par l'organisation entraînent en effet le découpage des sous-systèmes non seulement entre leur partie organisée et le reste du système, mais aussi en toute une série de communautés communicationnelles. Ce fractionnement risque de conduire à une différenciation non fonctionnelle des systèmes connectés eux-mêmes puisque, dans ce mouvement, on observe des recompositions « transversales ». Ainsi, par exemple, en ce qui concerne les relations du politique et de l'économique, la formation de communautés de politiques publiques (*policy networks*) menace l'unité et la cohérence de l'ordre politique [Jobert, 1995]. Bref, plus l'hétéro-régulation est efficace, plus l'autorégulation est fragilisée. Cette interdépendance dans la contradiction entre hétéro et autorégulations est donc une limite au développement d'une communication intersystémique par l'organisation.

On conçoit néanmoins que des échafaudages organisationnels soient essentiels pour l'implémentation d'une politique économique. D'où la nécessité, en tout état de cause, pour cerner ses chances d'actualisation et son impact économique réel, d'étudier la politique économique comme un ensemble de politiques publiques à la manière des politologues : quels sont les acteurs publics et privés, les réseaux ou communautés de politique publique impliqués ? Quel est le degré de fragmentation de la politique économique et les procédures de régulation de cette fragmentation ? Quelles médiations sont privilégiées ?

CONCLUSION PROVISOIRE

De ce qui précède, il ressort la large part d'indétermination qui pèse sur l'actualisation de toute politique économique et, pour le moins, l'impossibilité d'y voir une simple action de régulation intentionnelle. Néanmoins, en dépit des voies tortueuses et jonchées d'obstacles que doivent emprunter les politiques économiques, celles-ci ne sont pas pour autant purement chimériques puisque les interdépendances entre le politique et l'économique sont une donnée de la société et qu'elles ne sauraient être réduites qu'au prix de sa dissolution. Les approches topologique et autopoïétique du social indiquent seulement, de ce point de vue, que ces interdépendances ne sauraient être conçues, au stade actuel de complexification des sociétés modernes, sur le mode du commandement politique de l'économique, commandement dont les modalités fonctionnelles découleraient logiquement d'une « bonne » analyse du fonctionnement du système économique.

Puisque l'économique et le politique s'influencent nécessairement et réciprocement, puisque ces influences réciproques ne sont pas univoques mais s'expriment dans une multiplicité de formes de médiation institutionnelles, conformées pour faire tenir ensemble les dynamiques diverses des sous-systèmes sociaux, celles-ci peuvent être mobilisées par le politique dans un sens conforme à son propre développement historique pour orienter l'économique. Toutefois, ce type d'interactions, du fait qu'il s'appuie sur une hiérarchisation du social en sous-systèmes médiateurs et matriciels, du fait qu'il mobilise des médias symboliquement généralisés de communication, ne peut être qu'indirect et partiel. Il implique en pratique tout un ensemble de sous-systèmes sociaux et passe par le jeu combiné de l'interpénétration par l'observation réciproque, de l'interférence externe et de la construction de réseaux intersystémiques d'organisations.

Toute politique économique doit ainsi s'appuyer d'abord sur le mécanisme de base de la communication intersystémique qu'est la production d'ordre par le bruit qui découle de l'ouverture cognitive de sous-systèmes sociaux opérationnellement fermés. Elle peut profiter dans ce cadre du fait que tout acte politique est aussi un acte communicatif interdiscursif utilisant une langue commune, et donc un acte qui peut également prendre sens par interférence dans l'ordre économique. La politique économique peut alors se donner comme objectif de

maîtriser ces interférences afin de faciliter la transformation du bruit politique dans l'environnement externe de l'économique en information interne à cet ordre susceptible d'orienter ses représentations du monde extra-économique dans le sens d'une non contradiction avec les réalités opérationnelles de ce monde. Cette maîtrise de l'interférence est un élément essentiel de la politique économique qui est souvent oublié, quoique sa prise en compte soit apparue dans la notion de crédibilité des politiques économiques. En outre, maîtriser l'interférence, ce n'est pas seulement adapter l'intervention de l'État en fonction du bruit produit par l'économique dans l'environnement politique ; c'est aussi à l'inverse promouvoir une intervention médiatique de l'État qui participe à la construction des représentations et des croyances susceptibles d'influencer les comportements économiques.

En tout état de cause, cependant, une politique économique ne saurait se limiter à la mobilisation des interférences intersystémiques, car alors elle ne pourrait avoir d'effets structurels. Pour cela, elle doit passer par la construction d'organisations, de systèmes de négociations et d'établissement de compromis stabilisés, qui permettent une communication opérationnelle permanente, quoiqu'alors nécessairement partielle, entre le politique et l'économique.

Tant les interférences que les réseaux intersystémiques d'organisations mobilisés par la politique économique font jouer un rôle central aux systèmes médiateurs producteurs des médias symboliquement généralisés de communication que sont la monnaie, le droit et le discours. Ces systèmes autoréférentiels sont des intermédiaires obligés, leurs médias constituent les langages de la politique économique. Or ces systèmes ne sont pas transparents et fonctionnels : ils interprètent selon leurs logiques propres les demandes que leur adressent les ordres matriciels : les informations et les décisions y sont traitées comme du bruit et réinterprétées, les actions médiatisées et transformées. Ce mode de fonctionnement est la contrepartie de l'hétérogénéité et complexité croissante des sociétés différenciées. La consistance propre des médias est, en effet, une condition nécessaire d'établissement des compromis sociaux entre des logiques d'ordre hétérogènes et contradictoires ; elle permet que ces compromis se cristallisent en institutions et assurent la régulation d'ensemble. Toute analyse de la politique économique, toute politique économique ne peut alors se contenter de prendre en compte les dynamiques respectives des ordres économique et politique et le jeu des acteurs qui en sont les vecteurs ; elle doit aussi tenir compte du rôle essentiel des médiations et, par conséquent, des corps professionnels spécialisés dans l'intermédiation et animés à ce titre par leur propre logique. Entre autres, elle doit incorporer une dimension d'action spécifique sur ces corps pour limiter les effets non escomptés de leurs « interférences », action qui peut s'appuyer sur la multiplicité des médias mobilisables et donc leur possible mise en concurrence : un même résultat de politique économique peut en effet être obtenu selon plusieurs parcours dans la « topologie du social » faisant plus ou moins de place aux juristes, aux banquiers, aux syndicats, à la presse, etc.

Bref, un régime de politique économique, pour ne pas rester un pur discours et être opérationnel, doit s'appuyer sur la construction d'organisations intersys-

témiques utilisant les trois MCSG que sont le droit, la monnaie et le discours. C'est en cela qu'elle ne peut que refléter la stratégie politique d'un bloc historique d'acteurs organisés, stratégie privilégiant un parcours dans la topologie du social qui réduit les pertes d'information et de motivation qui se produisent inéluctablement dans les faisceaux d'interférences entre les sous-systèmes que la politique économique mobilise. Celle-ci doit enfin mobiliser en priorité les « corps intermédiaires » en charge de la gestion des MCSG. Ces « professionnels » des divers langages de la communication sociale sont en effet les éléments liants de tout bloc hégémonique susceptible de mettre en œuvre une politique économique.

Il n'y a que dans les crises générales que la politique économique ne se heurte pas autant aux obstacles que l'autopoïèse des systèmes sociaux élève sur le chemin de la communication entre le politique et l'économique. La politique économique dans ces périodes est confrontée, en effet, moins à des problèmes de communication que de définition et d'institutionnalisation de l'action politique, lesquels renvoient à la constitution même du bloc hégémonique d'acteurs susceptible de profiter du moment de dédifférenciation systémique pour mettre en place des programmes économique, politique, juridique, idéologique et monétaire cohérents. Là encore, le rôle des individus et groupes multisystèmes, i.e. insérés simultanément dans les divers champs sociaux, paraît crucial.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- AGLIETTA M. (1986), « États-Unis : persévérance dans l'être ou renouveau de la croissance ? », in *Capitalismes fin de siècle*, R BOYER (éd.), PUF, Paris, p. 33-66.
- AGLIETTA, M. et ORLÉAN A. (1982), *La violence de la monnaie*, Paris, P.U.F.
- BAECKER D. (1996), « Prolific Events, Fast Oblivion, and Conditions of Money's Compliance », in J.-M. BALDNER ET L. GILLARD (éds), *Simmel et les normes sociales*, L'Harmattan, Paris.
- BÉNASSY J.-P., BOYER R. & R M. GELPI (1979), « Régulation des économies capitalistes et inflation », *Revue économique*, 30 (3), p. 397-441.
- BERTRAMSEN R. B., FROLUND THOMSEN J. P. & J. TORFING (1991), *State Economy & Society*, Unwin Hyman, London.
- BOBE B. & P. LLAU (1978), *Fiscalité et choix économiques*, Paris, Calmann Lévy.
- BOISMENU, G. & D. DRACHE (sous la direction de) (1990), *Politique et régulation. Modèle de développement et trajectoire canadienne*, Montréal - Paris, Méridien - L'Harmattan.
- BOYER R. (1979), « La crise actuelle, une mise en perspective historique. Quelques réflexions à partir d'une analyse du capitalisme français en longue période », *Critiques de l'économie politique*, n° 7-8, avril-septembre, p. 5-113.
- BOYER R. (1986), *La théorie de la régulation : une analyse critique*, Paris, La dé-

couverte.

BOYER R. & Y. SAILLARD (éds) (1995), *Théorie de la régulation. L'état des savoirs*, Paris, La Découverte.

BRUNHOFF (DE) S. (1976a), *État et capital. Recherches sur la politique économique*, Grenoble - Paris, PUG-Maspero.

BRUNHOFF (DE) S. (1976b), « Crise capitaliste et politique économique », in *La crise de l'État*, N. POULANTZAS (éd.), Paris, PUF, p. 133-151.

CORSI N., E. EXPOSITO & C. BARALDI (1996), *Glosario sobre la teoría social de Niklas Luhmann*, Mexico, Universidad Ibero-americana, (en italien chez Franco Angeli, 1996).

DELORME R. (1995), « L'État relationnel intégré complexe (ERIC) », in *Théorie de la régulation. L'état des savoirs*, sous la direction de BOYER R. ET Y. SAILLARD, Paris, La Découverte, p. 180-188.

FOURQUET F. (1980), *Les comptes de la puissance. Histoire de la comptabilité nationale et du plan*, Paris, Encres - Éditions recherches.

GANSSMAN H. (1988), « Money - a symbolically generalized medium of communication ? On the concept of money in recent sociology », *Economy and Society*, 17 (3), p.

GERSTENBERGER H. (1978), « Class conflict, competition and state functions », in *State and capital: a marxist debate*, J.HOLLOWAY ET S.PICCIOTO (eds), London, Edward Arnold, p. 148-159.

GILLARD L. (1975), « Premier bilan d'une recherche économique sur la mésanalyse », *Revue Économique*, n° 3, p. 478-416

GRAS A. (1990), « Quelques mots clés de la sociologie de Niklas Luhmann », *Cahiers internationaux de sociologie*, LXXXIX, p. 389-387.

HALL P. (éd.) (1989), *The Political Power of Economic Ideas : Keynesianism across Nations*, Princeton, Princeton University Press.

IZUZQUIZA I. (1990), « Niklas Luhmann ou la société sans hommes », *Cahiers internationaux de sociologie*, LXXXIX, p. 377-387.

JESSOP B. (1989), « Regulation Theories in Retrospect and Prospect. », *Économies et Sociétés*, série Théories de la Régulation, no. 42, p.

JESSOP B. (1990), *State Theory. Putting Capitalist States in their Places*, Polity Press, Oxford.

JOBERT B. (1995), « De la nécessaire incohérence de l'action étatique », in *L'État, la finance et le social. Souveraineté nationale et construction Européenne*, sous la direction de B. Théret, Paris, La Découverte, p. 223-238.

JOBERT B. & P. MULLER (1987), *L'État en action*, P.U.F., Paris.

JOBERT B. & B. THÉRET (1994), « France, la consécration républicaine du néolibéralisme », in *Le tournant néolibéral en Europe : Idées, recettes et pratiques gouvernementales*, sous la direction de B. JOBERT, Paris, L Harmattan, p. 21-85.

LIPIETZ A. (1979), *Crise et inflation, pourquoi ?*, François Maspero, Paris.

LORDON F. (1994), « La régulation et la politique économique : d'une négation originelle à une réintégration théorisée », Document de travail, CEPREMAP.

----- (1995), « Théorie de la régulation et politique économique » in

- BOYER R. ET Y. SAILLARD (éds), *Théorie de la régulation. L'état des savoirs*, La Découverte, Paris, p. 198-206.
- (1997), *Les quadratures de la politique économique*, Albin Michel, Paris.
- LUHMANN N. (1991, 1984), « Communication et action », *Réseaux*, no, p. 131-158.
- O'CONNOR J. (1973), *The fiscal crisis of the state*, Saint Martin Press, New York.
- PERCEBOIS J. (1975), *Fiscalité et croissance*, Economica, Paris.
- ROSANVALLON P. (1988), « Histoire des idées keynésiennes en France », *Revue française d'économie*, II (4), p. 22-56.
- ROSIER B. & P. DOCKÈS (1983), *Rythmes économiques, Crises et changement social : une perspective historique*, La Découverte - Maspero, Paris.
- SHONFIELD A. (1967), *Le capitalisme d'aujourd'hui. L'État et l'entreprise*, Gallimard, Paris.
- TEUBNER G. (1987), « L'ordre par le bruit législatif. La fermeture auto-poïétique comme un problème de régulation juridique. » *Archives de Philosophie du Droit. Le droit International*, no. 32, p. 249-75.
- TEUBNER G. (1991), « Comment le droit pense : pour une épistémologie constructiviste du droit », *Annales E.S. C.*
- TEUBNER G. (1993), *Le droit, un système autopoïétique*, Paris, P.U.F.
- THÉRET B. (1990), « La place de l'État dans les théories économiques françaises de la régulation : éléments critiques et nouvelle position à la lumière de 1 'histoire » , *Économie Appliquée*, n° 2, tome LXIII, p. 43-82.
- (1991), « Néo-libéralisme, inégalités sociales et politiques fiscales de droite et de gauche dans la France des années 1980 : Identités et différences, pratiques et doctrines », *Revue Française de Sciences Politiques*, vol. 41, n° 3, p. 342-381.
- (1992), *Régimes économiques de l'ordre politique : esquisse d'une théorie régulationniste des limites de l'État*, P.U.F, Paris.
- (1993a), « Les métamorphoses fiscales du capital : une approche marxiste - webérienne des finances publiques », *Économie Appliquée*, n° 2, p. 39-79.
- (1993b), « Les médiations symboliques entre économie et politique. Simmel au delà et en deçà de Marx », in *À propos de Philosophie de l'argent de Georg Simmel*, (en collaboration avec divers auteurs), Paris, L'Harmattan.
- (1994a), « Rhétorique économique et action politique : le néolibéralisme comme fracture entre la finance et le social », in P. Perrineau (éd.), *L'engagement politique : déclin ou mutation*, FNSP, Paris, p. 313-334.
- (1994b), « To be or to have. On the dilemma of the interaction between State and economy. Toward a topological conception of the wage-labor nexus, the labor market and the welfare State », *Economy and Society*, 23 (1), p. 1-46.
- (1995), « Capital symbolique, différenciation de la société et construction européenne », in B. THÉRET (éd.), *L'État, la finance et le social. Souveraineté nationale et construction européenne*, Éditions la Découverte, Paris.

- (1996), « Les structures élémentaires de la protection sociale », *Revue française des affaires sociales*, 50 (4), p. 165-188.
- (1997), « Méthodologie des comparaisons internationales, approches de l'effet sociétal et de la régulation : fondements pour une lecture structuraliste des systèmes nationaux de protection sociale », *L'année de la régulation*, vol. I, p. 163-228.
- (1998), « De la dualité des dettes et de la monnaie dans les sociétés salariales », in *La monnaie souveraine*, sous la direction de M. AGLIETTA ET A. ORLÉAN, Odile Jacob, Paris.
- THÉRET B., URI D. (1982), « La pression fiscale, une limite à l'intervention publique ? », *Critiques de l'économie politique*, n° 21, p. 3-56.
- (1991), « Tax incidence and the impact of public transfers of resources on growth : empirical evidence from an applied departmental model for France », paper prepared for the Conference of the Confederation of European Economic Associations (CEEA) on *Taxation and Economic Growth*, Amsterdam, June 12-14.
- VIANÈS A. (1980), *La raison économique d'État*, PUL, Lyon.
- WIRTH M. (1975), « Contribution à la critique du capitalisme monopoliste d'État », in J.- M. VINCENT et *alii*, *L'État contemporain et le marxisme*, Maspero, Paris, p. 95-133.